



Projet « Améliorer l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale »

Évaluation des besoins

Document rédigé par :
Anne-Josée Péloquin,
Stéfanie G. Roy
et
Lucie St-Pierre

2016

Table des matières

Introduction générale.....	4
1. Mise en contexte.....	4
1.1 Population cible du projet.....	5
1.2 Enjeux/besoins de ce projet	5
1.3 Objectif général du projet.....	6
1.4 L’aspect innovateur du projet.....	6
REVUE DE LITTÉRATURE	7
1. Définition de la violence conjugale.....	7
2. Le cycle de la violence conjugale	8
3. Différentes formes de violence conjugale.....	10
3.1 La violence physique	10
3.2 La violence sexuelle	10
3.3 La violence psychologique	10
3.4 La violence verbale.....	11
3.5 La violence économique.....	11
3.6 La violence spirituelle	11
4. La violence conjugale en contexte interculturel.....	12
5. Éléments pouvant contribuer à la vulnérabilité des femmes immigrantes.....	14
5.1 Adaptation et rôles dans la société d’accueil.....	14
5.2 Isolement généré par des barrières linguistiques.....	16
5.3 Condition économique et dépendance accrue au conjoint.....	17
5.4 Méconnaissance des droits et des lois du pays d’accueil	18
5.5 Expériences difficiles vécues dans le pays d’origine	19
5.6 Barrières associées aux politiques d’immigration	19
6. Portrait de la population immigrante dans le territoire de l’Estrie.....	20
7. Intervenir en contexte interculturel	22
7.1 Services d’aide en violence conjugale, utilisation et accessibilité	23
8. En résumé.....	23

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES ORGANISMES	25
1. Recensement des services existants en matière d'intervention auprès des personnes immigrantes victimes de violence en Estrie	25
2. Méthodologie.....	25
2.1 Description de l'outil utilisé	25
2.2 Démarches méthodologiques utilisées et ses limites.....	26
2.3 Présentation des organismes ayant participé au recensement des services existants	27
2.4 Présentation des résultats du recensement des pratiques professionnelles en matière d'intervention auprès des personnes immigrantes victimes de violence en Estrie.....	31
Questionnaire	31
En résumé.....	47
 ANALYSE DES QUESTIONNAIRES-IMMIGRANTS	 48
Introduction	48
1. Recensement.....	48
2. Méthodologie.....	48
2.1 Description de l'outil utilisé.....	49
2.2 Démarches méthodologiques utilisées et ses limites.....	50
Questionnaire	51
En résumé.....	74
 RECOMMANDATIONS.....	 75
Tableau des recommandations	78
 Conclusion.....	 81
 Références	 83
 Annexe 1 : Questionnaire pour les organismes.....	 87
 Annexe 2 : Questionnaire pour la population immigrante	 92
 Annexe 3 : Légende pour les regroupements par pays.....	 98

Introduction générale

Le projet « Améliorer l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale » vise à faire l'inventaire des besoins de la population immigrante, de connaître les impacts des services en place, de cibler et d'établir des partenariats avec des organismes du milieu afin d'installer un mécanisme de concertation auprès d'eux. L'objectif principal du projet est de développer, de tester et de mettre en place des stratégies collaboratives d'intervention auprès de la population immigrante.

Afin d'améliorer l'accessibilité des services, nous avons procédé à une étude de contexte en deux points nous permettant de comprendre le problème de la violence conjugale chez les personnes immigrantes en Estrie. Le présent document expose les données recueillies lors de deux sondages. Dans une première partie, nous présenterons les résultats du recensement des pratiques professionnelles en matière d'intervention auprès des personnes immigrantes victimes de violence en Estrie. Dans la seconde partie, nous exposerons les résultats de l'appréciation des besoins de la population immigrante. Et enfin, nous mènerons une analyse des données en vue d'alimenter nos partenaires et le comité aviseur dans leurs choix de stratégies collaboratives visant l'amélioration de l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

1. Mise en contexte

Ce projet est réalisé par *La Méridienne* qui a pour mission d'offrir aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants, un milieu de vie sécuritaire et accueillant ainsi que toute une gamme de services dont le but premier est de permettre aux femmes de reprendre du pouvoir sur leur vie. Cette ressource d'aide et d'hébergement propose des services de qualité à toutes les femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants dans une perspective d'intervention féministe. *La Méridienne* est une ressource qui permet de lutter contre la violence faite aux femmes, de travailler pour un changement social, en sensibilisant les partenaires et la population à la problématique de la violence conjugale et ses conséquences. À *La Méridienne*, depuis quelques années, nous accueillons de plus en plus de femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Nous sommes témoins et confrontés à la réalité des problèmes vécus par ces femmes et aux défis que cela représente de dénoncer une situation de violence, de quitter temporairement un conjoint et de se réfugier dans une maison d'hébergement.

1.1 Population cible du projet

Dans un contexte d'augmentation constante de la population immigrante dans notre région, la question de la violence conjugale faite aux femmes immigrantes nous préoccupe particulièrement. Il nous apparaît essentiel d'en identifier les enjeux, tels les besoins d'aide plus spécifiques et soutenus, les ressources qui interviennent auprès de ses communautés et les services mis en place pour leur venir en aide. La population immigrante de l'Estrie est représentée par plusieurs organismes qui agissent au niveau de leur intégration. Cependant, très peu d'entre eux interviennent en lien avec la problématique de la violence conjugale faite aux femmes. Ainsi, pour la réalisation de ce projet, nous avons choisi de cibler la population immigrante parce que bien que la violence conjugale ne soit pas un phénomène propre aux femmes immigrantes, plusieurs facteurs peuvent créer un environnement qui les rend plus à risque tels que : le défi de la langue; l'isolement social et géographique; les statuts précaires et le parrainage; les pressions sociales des communautés et la peur du rejet; la méconnaissance des services, des lois, du rôle de la police ainsi que celui du système judiciaire.

1.2 Enjeux/besoins de ce projet

Les principaux enjeux du projet sont : d'établir une collaboration avec les partenaires du milieu pour identifier, améliorer et modifier les circonstances et pratiques qui perpétuent la violence conjugale faite aux femmes. Ce projet vise à identifier les besoins spécifiques de la population immigrante. Pour y arriver, nous souhaitons réaliser l'inventaire des besoins de la population immigrante afin de connaître les impacts des services qui sont déjà en place. Nous souhaitons conclure le projet en ciblant et en établissant des partenariats avec des organismes du milieu. Ce projet vise donc un changement dans les pratiques en cernant les obstacles à l'intervention, à l'accessibilité des services ainsi qu'aux structures existantes.

1.3 Objectif général du projet

L'objectif général de ce projet est d'améliorer l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Pour parvenir à cet objectif, nous souhaitons établir un mécanisme de concertation avec les partenaires du milieu; développer, tester et mettre en place des stratégies collaboratives d'intervention telles que des protocoles d'ententes.

1.4 Aspect innovateur du projet

L'aspect innovateur du projet réside au niveau de l'alliance entre des organismes qui œuvrent pour une meilleure prise en charge de la problématique de la violence conjugale envers les femmes et des personnes appartenant à différents groupes culturels qui mettront leurs savoirs à contribution pour diversifier et enrichir la réflexion, laquelle pourrait mener à l'émergence de pratiques innovantes. En vérité, il s'agit pour nous d'un premier partenariat mixte pour dénoncer la violence faite aux femmes de notre région. L'analyse sociale et la mobilisation dans la lutte contre les violences faites aux femmes restent les moyens que nous souhaitons privilégier pour aboutir à des changements sociaux et des améliorations dans les pratiques. Nous croyons que les changements dans les pratiques s'optimisent lorsqu'il y a une concertation entre les différents acteurs et une conscientisation des difficultés rencontrées pour rejoindre la clientèle cible. Nous sommes convaincus que ce projet répond à un besoin réel dans notre région d'où l'importance d'en assurer la pérennité. Nous sommes conscientes que la mobilisation à long terme peut devenir un enjeu de taille, mais notre détermination, notre engagement et notre alliance avec nos principaux partenaires sont un gage de succès de la survie de ce projet. Nous croyons que la poursuite des rencontres entre les partenaires du milieu, après la fin de ce projet, permettra la poursuite de l'amélioration continue des services offerts à la population immigrante dans un contexte de violence conjugale.

REVUE DE LITTÉRATURE

Dans un contexte d'augmentation constante de la population immigrante dans notre région, la question de la violence conjugale faite aux femmes immigrantes nous préoccupe particulièrement. Cette revue de littérature s'intéresse aux besoins des personnes immigrantes en contexte de violence conjugale pour une meilleure accessibilité aux services d'aide. À partir de cette analyse de la revue de littérature, il sera possible de dresser un portrait des services existants pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale, de décrire les pratiques actuelles en matière d'intervention dans une volonté d'identifier les barrières qui freinent leur accessibilité. Bien que la recherche dans ce domaine demeure rare, il est possible de mentionner que ce phénomène est sous-estimé et qu'il a un impact important sur la vie et la santé des personnes qui en sont victimes. C'est donc dans une volonté d'améliorer l'accessibilité et les services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale que *La Méridienne* a entrepris la présente recherche-action dans le cadre de ce projet financé par *Condition Féminine Canada*.

1. Définition de la violence conjugale

La violence conjugale est reconnue comme étant un problème social qui relève d'un processus évolutif (GRC, 2007; MSP, 2008). Autrement dit, la violence conjugale n'apparaît pas soudainement dans une relation, mais s'établit de façon progressive (MSSS, 1995; MSP, 2008). Dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale du Gouvernement du Québec, il a été relevé que la violence conjugale ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue un moyen choisi pour dominer une personne et affirmer son pouvoir envers elle (GRC, 2007; MSSS, 1995). Cette politique rappelle d'autant plus que la violence conjugale se traduit en un large éventail de comportements, tels que les agressions psychologiques, verbales, physiques, sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. La personne victime de violence conjugale est atteinte dans sa dignité et sa sécurité (Montminy, 2011; Pham Thi, 2001).

Les impacts de la violence conjugale sont considérables et occasionnent une incidence significative sur la santé à long terme et le bien-être émotionnel des personnes touchées. La violence conjugale affecte la santé physique et mentale des individus. Elle peut engendrer des conséquences importantes sur le plan émotionnel et physique, et ceci, tant au niveau individuel que familial. Selon le Gouvernement du Québec, la violence conjugale est :

« basée sur une relation de domination. Les victimes peuvent souffrir d'isolement, de harcèlement, de dénigrement, d'humiliation, d'intimidation, de dévalorisation, de menaces, de violence physique et sexuelle, de chantage affectif ou d'injures. Le conjoint ayant des comportements violents peut aussi abuser de sa victime en gérant ses revenus et ses dépenses afin de lui enlever son autonomie. L'emprise du conjoint peut s'exercer sur le plan psychologique en essayant de s'immiscer même dans les pensées de sa victime, en cherchant à contrôler ses paroles et ses gestes ou en surveillant ses allées et venues (dans Benhadjoudja, 2011).

Selon certains rapports, dont celui du *Programme de déclaration uniforme de la criminalité et l'Enquête sociale générale*, les femmes sont plus souvent victimes de violence que les hommes, et ce, quelle que soit la forme de violence (Hajdeman, 2015). Nous avons choisi d'aborder la violence conjugale sous l'angle de la violence exercée par les hommes envers les femmes parce que ces dernières en sont les victimes dans la très grande majorité des cas. Il ne s'agit pas ici de nier que certains hommes subissent la violence de leur conjointe. Dans certaines relations, la violence peut être exercée par l'un ou l'autre partenaire, quel que soit son sexe (MSSS, 1995). Également, comprendre le concept de la violence envers les femmes pose certains défis, car rares sont les définitions comprenant toutes les formes de violence pouvant être vécue. Il s'agit d'un concept complexe, causant non seulement des conséquences physiques, mais aussi des atteintes à la dignité, à l'autonomie, à l'identité et aux valeurs des victimes. Ceci démontre que la violence conjugale peut être invisible et intangible, et peut se présenter sous diverses formes entraînant une multitude de conséquences (Hajdeman, 2015).

2. Le cycle de la violence conjugale

La violence conjugale se distingue d'autres types de violence par le fait qu'elle se manifeste dans un couple. Dans son rapport de domination, le conjoint installe et maintient son contrôle sur la victime en s'assurant qu'elle ne le quitte pas, et ce, en utilisant des stratégies déterminées (Hajdeman, 2015; MSP, 2008). La violence peut être vécue dans une relation avec un conjoint, un mari, un partenaire ou un amoureux ou après la relation, ce qu'on appelle la violence post-séparation. Pour comprendre comment la victime peut vivre la violence et son emprise, il est important de concevoir la violence conjugale comme étant un cycle avec quatre phases. D'abord, le conjoint installe la phase de la tension, durant laquelle il crée un sentiment d'anxiété et de pression chez la victime par exemple, des excès colériques, des silences lourds, des intimidations,

des regards menaçants. Dans la deuxième phase, celle de l'agression, le conjoint utilise une ou plusieurs formes de violence conjugale, soit verbal, psychologique, physique, sexuel, économique, afin de contrôler sa victime. À la suite de l'agression, celle-ci se sent humiliée, en colère, triste ou ressent un sentiment d'injustice. La troisième phase comprend celle de la justification, où l'agresseur justifie son utilisation de la violence en donnant des raisons qui sont externes à lui notamment le stress au travail, la fatigue, l'alcool, des difficultés financières, etc. (Hajdeman, 2015; MSP, 2008). Ceci fait en sorte que la victime peut se sentir responsable de la violence vécue, peut croire les justifications de son partenaire, et sa colère peut disparaître complètement. Dans la quatrième phase soit la lune de miel, le conjoint fait tout ce qui lui est possible pour se faire pardonner par exemple : acheter des fleurs, faire des activités, faire des promesses à sa conjointe pour lui redonner espoir (Hajdeman, 2015). La femme se sent à nouveau aimée et unique aux yeux de son conjoint. Elle reprend espoir et développe de plus en plus une tolérance à la violence ayant toujours le désir que cette situation se termine et que son conjoint redevienne celui qu'il était ou promet d'être. Il est important de reconnaître que ce cycle s'installe tranquillement dans une relation, et qu'il devient répétitif pour que l'agresseur garde le contrôle sur sa victime. L'effet du cycle sur la victime est qu'elle devient de plus en plus tolérante à la violence et au contrôle (Hajdeman, 2015; MSSS, 1995). Son estime d'elle-même diminue de plus en plus. Avec le temps, la femme en vient à se sentir responsable de la violence qu'elle subit (Hajdeman, 2015).



3. Différentes formes de violence conjugale

Comme il a été mentionné précédemment, il existe différentes formes de violence conjugale, dont la violence physique, sexuelle, psychologique et verbale, ainsi que la violence économique.

3.1 La violence physique

La violence physique est souvent celle qui est la plus visible et identifiable par les victimes et les proches (Hajdeman, 2015). Le conjoint peut secouer sa partenaire, la gifler, la pousser, lui cracher dans le visage, lancer des objets, l'écraser contre un mur, la séquestrer, lui donner des coups de poing, etc. Par ces gestes, l'intention de l'agresseur est d'intimider la victime et de lui faire peur, tout en démontrant son pouvoir physique et donc sa domination sur elle (GRC, 2007; Hajdeman, 2015).

3.2 La violence sexuelle

La violence sexuelle est souvent celle que les femmes victimes de violence conjugale reconnaissent et admettent le moins, en raison des tabous entourant le viol conjugal ou suite aux perceptions erronées que les femmes ont de la violence sexuelle, entre autres, le devoir conjugal de plaire à son mari, de devoir se livrer à l'acte sexuel, lorsque marié, etc. (GRC, 2007; Hajdeman, 2015). Cette forme de violence porte atteinte à l'intégrité sexuelle de la victime. L'agresseur vise à dominer l'autre personne dans ce qu'elle a de plus intime en la forçant à avoir des rapports sexuels avec lui, en l'obligeant à avoir des rapports intimes avec d'autres personnes, en la privant de relations, en l'humiliant en la comparant à d'autres femmes (Hajdeman, 2015). Certaines victimes consentent à des relations sexuelles dans l'espoir de maintenir la paix et d'éviter la violence.

3.3 La violence psychologique

La violence psychologique est plus difficile à identifier en raison de sa nature plus subtile, mais il reste que cette forme de violence est autant, et parfois même plus dommageable à la victime que les coups et les cris (Hajdeman, 2015). Ce type de violence consiste à dévaloriser

l'autre : l'intention de l'agresseur est de rabaisser sa victime, lui faire douter de ses capacités et même de diminuer son autonomie (GRC, 2007; Hajdeman, 2015). Elle comprend des attitudes et des propos méprisants, l'humiliation, le dénigrement, le chantage ou la négligence à l'égard de la partenaire. Elle peut aussi prendre la forme d'isolement, où le conjoint interdit à sa partenaire de fréquenter certaines personnes ou limite ses sorties à l'extérieur de la maison. Elle porte atteinte à l'estime de soi et à la confiance de la femme, et permet au doute de s'installer chez la victime quant à la responsabilité de l'agresseur face à la violence (Hajdeman, 2015; MSP, 2008).

3.4 La violence verbale

Elle consiste, de la part de l'agresseur, en des cris, des hurlements, des menaces, des insultes, des propos dégradants et humiliants, du chantage ou des ordres. L'intimidation verbale peut préparer à la violence physique (Hajdeman, 2015; MSP, 2008). Ce type de violence peut se distinguer des autres formes, car il touche le sentiment de sécurité de la personne et crée un environnement de tension, en maintenant la victime dans un climat d'insécurité et de peur (Hajdeman, 2015).

3.5 La violence économique

La violence économique ou financière se caractérise par la surveillance de l'argent de la famille. Les activités économiques de la victime sont contrôlées et surveillées, de sorte qu'elle n'a pas le pouvoir de décider quoi que ce soit. Le conjoint peut aussi prendre l'argent de sa conjointe ou lui refuser tout accès à des ressources financières (Hajdeman, 2015). Ces actes entraînent la dépendance financière de la femme, affectant ainsi son autonomie et son indépendance (Hajdeman, 2015; MSP, 2008).

3.6 La violence spirituelle

La violence spirituelle peut consister à obliger son partenaire à s'adonner à des pratiques religieuses. À l'inverse, la violence spirituelle peut également s'exercer lorsque le conjoint

interdit à sa femme de s'adonner aux pratiques religieuses de son choix ou par des moqueries à l'égard de ses valeurs et croyances (Le Parados, 2013).

4. La violence conjugale en contexte interculturel

La représentation de la violence conjugale peut varier selon certains facteurs, notamment en raison des valeurs culturelles (Hajdeman, 2015). En conséquence, dans les cultures patriarcales, la perception sociale du rôle de la femme comme étant soumise, à l'écoute et au service des autres peut renforcer le degré de tolérance des inégalités envers les femmes jusqu'au point de ne pas reconnaître certaines formes de violence, notamment la violence sexuelle (Hajdeman, 2015). Il est donc important de reconnaître que les définitions de la violence ne sont pas les mêmes pour chaque victime et ceci peut avoir un grand impact dans leur dévictimisation et dans l'intervention.

Le phénomène de la migration mondiale est une réalité au Québec (Vallée, 2005). Au cours des dernières années, environ le quart des nouveaux arrivants étaient originaires d'Europe, tandis que 75 % étaient originaires de pays non occidentaux (31,9 % de l'Asie, 16,8 % de l'Amérique latine et des Antilles et 26.5 % du continent africain) (MICC, 2006). Toutes ces données permettent de démontrer que les nouveaux arrivants proviennent de plus en plus de régions non occidentales où les systèmes sociaux et les cultures sont tributaires de conditions sociohistoriques, économiques et physiques qui diffèrent de celles de la société québécoise (MICC, 2006). Cette diversité croissante de la population a une incidence sur notre manière de penser la société, notamment en ce qui concerne l'accessibilité aux services auprès de ces populations. Le Québec détient des politiques et des programmes de promotion et de prévention pour contrer les violences faites aux femmes, mais reconnaît que le défi est de taille dans le contexte migratoire (Rojas-Viger, 2008).

Bien que la violence conjugale et ses conséquences ne soient pas un phénomène propre aux personnes immigrantes, plusieurs facteurs peuvent faire en sorte que ces femmes vivent une multitude de difficultés liées à leur expérience de victimisation, compliquées par leur situation d'immigration (Hajdeman, 2015). Actuellement, l'étude de la violence conjugale chez les femmes immigrantes constitue un nouvel enjeu de recherche au Québec. Les services d'aide en violence accueillent de plus en plus de personnes immigrantes. L'augmentation de la présence des personnes immigrantes dans les services d'aide nous pousse à nous questionner par rapport à l'adéquation des

interventions en matière de violence conjugale aux besoins de cette population. Les recherches révèlent de multiples barrières à l'intervention auprès des personnes immigrantes.

Effectivement, les immigrantes, confrontées à la violence conjugale, ne disposent souvent pas d'accessibilité culturelle aux services ou n'obtiennent pas de réponse adéquate à leurs besoins. Trop peu d'études s'intéressent à cette problématique. Il paraît important d'examiner ces préoccupations liées à l'offre de services destinée aux victimes de violence conjugale et de comprendre la réalité particulière que vivent les femmes immigrantes victimes pour ajuster l'évaluation et les stratégies d'interventions à leurs parcours de vie (Hajdeman, 2015).

Il est possible de mentionner que la violence conjugale est un phénomène mondial (Rojas-Viger, 2008). Il est important de savoir que cette problématique sociale a un sérieux impact sur les personnes qui en sont victimes, et cela, peu importe leur statut socio-économique, leur âge et leur origine ethnique. Indépendamment de leur pays d'origine, les femmes victimes de violence conjugale éprouvent les mêmes sentiments : honte, culpabilité, faible estime de soi, etc. Incontestablement, la violence conjugale est un phénomène universel, mais la question s'articule autrement en contexte d'immigration (TCVCM, 2011). Il existe une tendance à présenter les immigrantes comme un groupe de femmes d'une grande vulnérabilité (TCVCM, 2011). Par conséquent, certaines immigrantes sont perçues comme des femmes « socialisées à s'effacer, à obéir, à garder la famille intacte aux dépens de leur intégrité et de leur sécurité », si bien qu'elles vivent un choc culturel face à leur société d'accueil qui valorise l'égalité des sexes et l'affirmation de soi (TCVCM, 2011). Les femmes immigrantes sont donc souvent présentées comme un groupe homogène, alors que leur réalité comporte une multiplicité de particularités (Oxman-Martinez et Krane, 2005). Le groupe « des femmes immigrantes » est donc un construit théorique, par la société québécoise qui ne prend pas en compte les différentes réalités et la complexité des enjeux concernant les femmes immigrantes (TCVCM, 2011). Considérer les femmes immigrantes comme un groupe homogène, c'est croire qu'elles vivent toutes des expériences communes et partagent des besoins identiques (Rojas-Viger, 2008; TCVCM, 2011).

La violence conjugale est considérée comme intolérable pour une majorité de personnes immigrantes, mais certaines d'entre elles préfèrent des solutions axées sur la réconciliation du couple plutôt que la séparation (TCVCM, 2011). Plusieurs femmes souhaitent mettre fin à cette violence au sein de leur couple et non à leur union. Cette réalité doit être prise en compte dans les services d'aide qui sont offerts aux femmes immigrantes (TCVCM, 2011).

5. Éléments pouvant contribuer à la vulnérabilité des femmes immigrantes

Les personnes immigrantes rencontrent de nombreux obstacles avant de demander de l'aide une première fois. Il peut s'agir de barrières personnelles, culturelles ou institutionnelles (FEDE, 2007). Les difficultés, qui freinent la démarche de ces femmes pour s'en sortir, méritent d'être correctement identifiées afin d'en atténuer les effets. Nécessairement, les barrières linguistiques, l'isolement social, les conditions économiques, le statut juridique des femmes et la perception de la violence conjugale représentent des enjeux liés à la violence familiale auprès de la population immigrante.

5.1 Adaptation et rôles dans la société d'accueil

Un aspect crucial à considérer est l'importance du rôle joué par la famille dans tout le processus migratoire (Hernandez, 2007). Il est possible de mentionner que la période post-migratoire mène souvent à des phénomènes socioculturels nouveaux comme la rupture avec le modèle de la famille traditionnelle (Rojas-Viger, 2008; TCVCM, 2011).

Au Québec, le rôle de l'homme a subi plusieurs transformations en peu de temps. Depuis deux ou trois générations, la famille québécoise n'est plus normalisée sous le modèle traditionnel (l'homme pourvoyeur et la femme confinée à l'espace domestique) (Hernandez, 2007). En conséquence, la répartition des rôles familiaux auxquels étaient habituées certaines familles immigrantes est remise en question par la situation d'immigration (Hernandez, 2007). Étant donné le nouveau contexte social, économique, culturel et institutionnel, plusieurs aspects de la fonction paternelle sont repris par d'autres membres de la famille jusqu'à provoquer un certain renversement des rôles traditionnels. La fonction du pourvoyeur pour l'homme est

assez centrale à son identité personnelle et sociale et lorsqu'il immigré au Québec, il se bute à toutes sortes de barrières qui représentent des entraves à l'accomplissement de cette fonction. Parfois, il doit cumuler plusieurs emplois faiblement rémunérés pour lesquels il est surqualifié, ce qu'il peut vivre de manière humiliante (Hernandez, 2007). La plupart des immigrants ne sont pas préparés à une telle disqualification professionnelle. Le sentiment d'exclusion c'est-à-dire de ne pas pouvoir participer à la société à la hauteur de son propre potentiel est vécu par plusieurs hommes comme un obstacle à leur intégration dans la société d'accueil. Comme la société québécoise offre habituellement aux femmes de plus grandes possibilités que dans le pays d'origine, les femmes immigrantes font, habituellement, des gains plus importants que leurs maris. Cette situation peut donc affecter profondément l'identité de l'homme, son estime de soi, sa qualité de père et sa relation de couple au point de provoquer des conflits et ruptures (Bérubé 2004; Jacob, 1998; Shimoni et al., 2003).

Cette transformation des rôles au sein du foyer renvoie ainsi à la transformation des manières de penser, d'être en relation, de se comporter en tant que mari ou épouse, en tant que père ou mère, etc. (Hernandez, 2007). Les différents changements auxquels la population immigrante est soumise sont une source de stress et peuvent menacer leur équilibre, leur dynamique familiale, éventuellement mener le couple à des situations de violence et de désintégration familiale (Rojas-Viger, 2007). « Aussi compliquée que la dynamique familiale puisse devenir, la famille demeure pour l'immigrant la première ligne de protection de son identité. Elle lui rappelle les raisons de son immigration et lui assure une continuité affective entre le passé et le présent » (Bibeau et al., 1992).

Lorsque nous avons réalisé cette revue de littérature, nous avons constaté le rôle ambigu que peut jouer la famille : un facteur de protection dans le parcours migratoire ou un facteur de fragilisation suite aux transformations nécessaires afin de s'adapter aux normes du pays d'accueil. L'immigration dans une société où de nouvelles valeurs sont prônées sur l'égalité des sexes peut créer des tensions et du stress au sein du couple rendant ainsi l'adaptation plus difficile et exacerber les situations de violence conjugale (Ahmad et al., 2004).

Pour beaucoup de femmes, échapper à une situation de violence conjugale signifie vivre une précarité économique. Dans le cas de femmes immigrantes, cette précarité peut être aussi le résultat de la discrimination qu'elles subissent sur le marché du travail et d'une non-

reconnaissance de leurs diplômes ou de leurs qualifications. Cette difficulté à répondre à leurs besoins de subsistance de façon indépendante de leur conjoint contribue à ce que les femmes restent avec le conjoint qui les violence. De plus, le fait d'être dans une situation de parrainage ou en attente de parrainage de la part de leur conjoint augmente la dépendance des femmes vis-à-vis de ce dernier qui peut utiliser ce statut comme instrument de contrôle ou de menace.

5.2 Isolement généré par des barrières linguistiques

La connaissance ou l'apprentissage de la langue est nécessaire à l'intégration des immigrants à la société d'accueil. Les barrières linguistiques rendent problématique l'accès aux services et aux informations. Il n'est pas rare que des personnes immigrantes ne parlent pas suffisamment l'anglais ou le français pour pouvoir communiquer adéquatement avec les intervenants des ressources d'aide en violence conjugale (FEDE, 2007). Il devient ainsi d'autant plus difficile de solliciter de l'aide lorsque l'on est victime de violence conjugale et qu'on ne parle pas la langue du pays d'accueil. En effet, cette réalité va souvent de pair avec l'isolement social pour les femmes immigrantes. Or, plusieurs femmes nouvellement immigrées ne maîtrisent pas la langue du pays d'accueil, réduisant ainsi leurs capacités à se constituer un nouveau réseau social. Cette situation peut entraîner un isolement social accru, d'autant plus que l'immigration engendre souvent la perte du réseau familial et communautaire du pays d'origine (Abu-Ras, 2003). Les obstacles liés à la langue peuvent également entraîner des difficultés pour les femmes immigrantes à faire une demande d'aide ou à s'intégrer dans des réseaux de soutien (Raj. et Silverman, 2003).

L'isolement social est une conséquence directe de l'effet migratoire et cette réalité s'accroît avec la méconnaissance de la langue du pays d'accueil ainsi que de la culture du pays d'accueil. En conséquence, la perte du soutien familial et du réseau personnel suite à l'émigration rend la communauté culturelle ou religieuse très importante, si bien que dans une dynamique de violence conjugale, la communauté peut devenir une source d'aide ou d'isolement (Pham Thi, 2001). En effet, comme il a été mentionné précédemment, il arrive que les immigrantes vivent de la marginalisation suite à la dénonciation d'actes de violence conjugale (TCVCM, 2011). De plus, certaines femmes immigrantes craignent de dénoncer la violence qu'elles subissent,

car elles ne veulent pas alimenter le racisme dirigé envers leur communauté (Pham Thi, 2001; TCVCM, 2011).

La plupart des femmes immigrantes viennent d'une société où la famille élargie tient une place importante dans leur vie quotidienne. Pour certaines, leur socialisation les incite à garder pour elles leurs problèmes personnels, dont la violence conjugale. Également, ce sujet est encore tabou dans certaines sociétés (Pham Thi, 2001). Ces constats permettent en partie d'expliquer la prudence et/ou la réticence des personnes immigrantes dans leurs démarches de demande d'aide.

De nouveaux risques s'ajoutent lorsque les femmes sont isolées ou vivent des pressions de la part de la communauté pour ne pas briser le couple lorsqu'elles ont peur de l'intervention de la police, lorsqu'elles méconnaissent les lois et les ressources du pays d'accueil et lorsque l'accessibilité des services existants ne répond pas à leurs besoins (Rojas-Viger, 2007). Il est possible d'affirmer que dans un tel contexte, les femmes immigrantes peuvent vivre une triple victimisation: elles sont victimes de leur agresseur par l'acte de violence, elles sont victimes de leur propre communauté pour avoir dénoncé la violence conjugale et elles sont victimes des préjugés de leur société d'accueil (TCVCM, 2011).

5.3 Condition économique et dépendance accrue au conjoint

La problématique de la violence conjugale dans des situations d'immigration est généralement reliée aux obstacles à l'insertion sociale et notamment aux entraves à l'accès sur le marché du travail d'un ou des deux membres du couple (Rojas-Viger, 2007). Cette situation est occasionnée, dès leur arrivée, par la non-reconnaissance de leurs diplômes et de leurs expertises de travail et par la déqualification (Rojas-Viger, 2007). Pour beaucoup de personnes immigrantes, échapper à une situation de violence conjugale signifie vivre une précarité économique. Cette difficulté à répondre à leurs besoins de subsistance contribue à ce que certaines femmes restent avec leur conjoint qui les violence (Rojas-Viger, 2008). Il faudrait donc revoir les politiques d'immigration afin de faciliter l'intégration de ces personnes. Ainsi, le cycle de la violence conjugale peut être alimenté par les conditions socio-économiques de la population immigrante : le taux de chômage, la pauvreté ainsi que par la discrimination pour l'accès à l'emploi. Il est possible d'affirmer que la méconnaissance de la langue peut

également avoir un impact déterminant sur les conditions économiques, car les emplois qui leur sont accessibles sont souvent précaires et faiblement rémunérés (TCVCM, 2011). Bien que la violence ne soit pas directement reliée aux conditions économiques du couple, la discrimination que ces conditions occasionnent peut contribuer à la vulnérabilité des personnes immigrantes.

5.4 Méconnaissance des droits et des lois du pays d'accueil

La méconnaissance des droits, des lois et des services en vigueur dans la société d'accueil peut nuire à l'accès au système de justice et aux protections sociales (Abu-Ras, 2003). De plus, cette méconnaissance peut faire croire aux femmes immigrantes qu'elles pourraient être expulsées dans leur pays d'origine si elles dénoncent leur situation, une crainte qui peut être entretenue par le conjoint contrôlant. Les femmes immigrantes peuvent également craindre d'être séparées de leurs enfants si elles dénoncent la violence conjugale qu'elles subissent (Raj et Silverman, 2003). Il est donc possible de mentionner que le statut juridique des immigrantes peut, dans certaines situations, les dissuader à dénoncer la violence conjugale dont elles sont victimes. Certes, il est possible de mentionner que les situations d'immigration peuvent avoir un impact important sur les femmes victimes de violence conjugale qui arrivent au Québec.

Par conséquent, les femmes immigrantes doivent avoir accès à un accompagnement adapté afin qu'elles puissent apprendre les perspectives qui s'offrent à elle dans la société d'accueil, découvrir les ressources, l'environnement juridique ainsi que le caractère criminel que prend la violence conjugale au Québec (Maison pour femmes immigrantes, 2016). Par conséquent, afin de mieux comprendre la problématique sociale de la violence et d'adapter les services d'aide aux femmes immigrantes vivant de la violence conjugale, il importe de prendre tous ces enjeux en considération. Cela dit, si la violence conjugale n'est pas un phénomène culturel, il reste toutefois que l'intervention et les services d'aide doivent être adaptés.

5.5 Expériences difficiles vécues dans le pays d'origine

Les expériences vécues dans le pays d'origine peuvent influencer la façon dont les personnes perçoivent la violence conjugale et ainsi entraver la recherche d'aide (Rinfret-Raynor et al., 2010). Dans certains pays, la violence conjugale est minimisée et banalisée (Rojas-Viger, 2008). Elle n'est pas considérée comme un crime et les services destinés à lutter contre la violence sont quasi inexistantes (Oxman-Martinez et Krane, 2005). Plusieurs immigrants sont étonnés de découvrir à leur arrivée l'importance accordée à la violence conjugale et le nombre de politiques et de mesures policières et juridiques mises en place au Québec grâce aux mouvements féministes (Rojas-Viger, 2008). De plus, si la police est associée à la corruption dans leur pays d'origine, les femmes peuvent hésiter à porter plainte auprès du service de police de leur pays d'accueil. Également, les personnes qui ont été victimes de persécution politique ont peur des autorités et ne font pas confiance facilement aux institutions qui représentent le Gouvernement québécois (Maison pour les femmes immigrantes, 2016). Beaucoup de femmes venant des pays où la police joue un rôle répressif préfèrent subir la violence que de demander de l'aide extérieure. Ainsi, la méconnaissance des droits, des lois et des services en vigueur dans la société d'accueil peut nuire à l'accès au système de justice (Rojas-Viger, 2008). De plus, cette méconnaissance peut faire croire aux femmes immigrantes qu'elles pourraient être expulsées dans leur pays d'origine si elles dénoncent leur situation et craindre d'être séparées de leurs enfants si elles dénoncent la violence conjugale qu'elles subissent (Rojas-Viger, 2008).

5.6 Barrières associées aux politiques d'immigration

Les lois et les politiques en matière d'immigration peuvent vulnérabiliser davantage les personnes immigrantes vivant de la violence conjugale. D'un point de vue législatif, il est difficile pour les personnes victimes de violence conjugale en attente de parrainage ou sans statut légal de porter plainte contre un partenaire violent (Boyd, 1997, INSPQ, 2016). Dans le cas où une femme mariée, en processus de parrainage, voudrait dénoncer une situation de violence conjugale, le conjoint peut utiliser deux stratégies pour échapper aux poursuites judiciaires : accuser sa partenaire de mariage frauduleux ou retirer sa demande de parrainage si elle n'a pas encore été acceptée (INSPQ, 2016). À cet égard, les nouvelles dispositions

réglementaires adoptées en 2012 prolongent la dépendance au conjoint, car elles exigent que les partenaires conjugués parrainés vivent avec leur répondant pendant une période de deux ans à compter de la date à laquelle ils obtiennent la résidence permanente au Canada (Citoyenneté et Immigration Canada, 2010). Actuellement, la résidence permanente peut nuire considérablement au processus d'autonomisation de la femme et la maintient dans une position d'asservissement en cas de violence conjugale. Dans ce dernier cas, la personne victime de violence conjugale doit entreprendre des démarches pour prouver la situation de violence (INSPQ, 2016). Certaines formes de violence, dont la violence physique, sont plus faciles à prouver parce qu'elles laissent des traces visibles et indéniables. La violence psychologique est plus difficile à prouver alors qu'elle est aussi destructrice que les autres types de violence. Dans l'éventualité du retrait d'une demande de parrainage d'un des conjoints, la personne lésée peut faire une demande de résidence pour des motifs humanitaires, mais les conditions requises sont difficiles à remplir (Citoyenneté et Immigration Canada, 2012). Afin d'obtenir leur résidence permanente, les personnes immigrantes doivent alors satisfaire à des critères d'intégration et d'autonomie financière exigeants et parfois contradictoires avec la situation dans laquelle elles se retrouvent (Castro Zavala, 2013). Or, en raison du contrôle exercé par le conjoint violent et de l'isolement qui en découle, dans bien des cas, elles n'ont pas pu acquérir cette autonomie (Rojas-Viger, 2008). Le gouvernement Trudeau s'apprête toutefois à renverser une mesure controversée qui force les femmes immigrantes parrainées par leur conjoint à rester en couple au moins deux ans, sinon elles risquent l'expulsion vers leur pays d'origine. Le Ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté compte déposer, d'ici la fin de l'année 2016, un projet de règlement qui modifiera ces règles qui encadrent la « résidence permanente conditionnelle ».

6. Portrait de la population immigrante dans le territoire de l'Estrie

Croyant que « l'immigration est un facteur de développement et un atout pour l'avenir du Québec sur les plans démographique, économique, linguistique et socioculturel », le Canada est souvent présenté comme étant un pays ayant connu divers flux migratoires du fait de la diversité des communautés culturelles qui y sont présentes et qui se sont établies un peu partout dans le territoire (MICC, 2006). Ainsi, la région de l'Estrie ne déroge pas à cette politique incitative à la diversité et

à la promotion multiculturelle; d'où la présence de diverses communautés culturelles réparties dans plusieurs villes, dont la ville de Sherbrooke qui a été la première ville fusionnée au Québec à se donner, dès 2004, une politique d'accueil et d'intégration des immigrants (Lenoir-Ashdjian).

Depuis 60 ans, l'immigration sherbrookoise ne s'est pas seulement diversifiée, elle s'est largement amplifiée. Les décennies '50 et '60 ont vu chacune moins de 1 000 nouveaux arrivants s'établir. De 1975 à 1984, environ 1 900 immigrants se sont installés dans la capitale estrienne et 4 350 autres nouveaux venus se sont ajoutés jusqu'en 1994. Depuis, on en compte en moyenne 7 000 immigrants par décennie. En tout, on parle d'un grand total de 22 000 immigrants qui ont été accueillis à Sherbrooke depuis 1954. Cette accélération de l'immigration est en bonne partie due à Québec qui a fait de Sherbrooke un pôle pour les réfugiés dès 1993 avec sa politique de régionalisation de l'immigration. Donc, Sherbrooke reçoit proportionnellement bien plus de réfugiés que le reste du Québec. Ceux-ci proviennent de la catégorie des réfugiés pris en charge par l'État, car c'est ce dernier qui choisit où les réfugiés devront s'établir, du moins de manière temporaire. (Renouveau sherbrookoise 2015). L'existence de deux universités, d'un centre hospitalier universitaire et la relative proximité de la ville avec Montréal a aussi encouragé l'établissement de nouvelles familles et professionnels immigrants.

Selon les chiffres avancés par la DSE, on compte près de 20 000 immigrants en Estrie, soit 4,3 % de la population en 2011 (MICC, 2006). De ce nombre, 44 % sont des immigrants récents (soit arrivés entre 2001 et 2011). La plus forte concentration vit à Sherbrooke où se trouve la moitié de la communauté immigrante estrienne, ainsi que 65 % des immigrants récents. Ces chiffres démontrent une forte présence des immigrants à Sherbrooke, mais aussi dans les villes avoisinantes telles que Granby (Haute-Yamaska) qui compte 3 155 immigrants et 20 % des immigrants récents. Par ailleurs, les immigrants proviennent de différentes zones géographiques pour s'établir en Estrie. Ainsi, entre 2011 et 2015, l'Afrique est le continent de naissance de près du tiers (32,9 %) des immigrants, l'Asie et l'Amérique suivent avec 29,6 % et 20,8 % respectivement, alors que 16,5 % des immigrants sont nés en Europe. Les cinq principaux pays de provenance au cours de cette période sont les suivants : la Chine, la France, Haïti, l'Algérie et le Maroc. Ces quelques statistiques sont révélatrices de l'hétérogénéité de la population immigrante en Estrie qui présente, toutefois, des besoins spécifiques nécessitant une adaptabilité des services selon leurs réalités socioculturelles. Ce projet mis en place par *La Méridienne* vient répondre à cet impératif

sous-tendu par des actions concertées et participatives pour mieux prendre en charge la problématique de la violence conjugale chez les communautés étrangères.

7. Intervenir en contexte interculturel

De toute évidence, la violence conjugale envers les personnes immigrantes constitue un problème majeur tant par son ampleur que par l'étendue de ses conséquences humaines, sociales et économiques. Une étude ayant porté sur les cas traités de violence conjugale à la Cour dans la région de Montréal a démontré qu'en 2005, près du tiers des dossiers de violence conjugale traités à la *Cour municipale* concernaient les familles issues de communautés ethnoculturelles, alors que les immigrants ne représentaient que 18 % de la population montréalaise (Oxman-Martinez et Krane, 2005). D'ailleurs, les statistiques entourant la violence conjugale chez les femmes immigrantes sont à interpréter avec prudence. À vrai dire, certaines limites méthodologiques dont la barrière linguistique est susceptible d'entraîner une sous-représentation du nombre des victimes de violence conjugale au sein de cette population (INSPQ, 2016).

Comme il a été possible de le constater avec la revue de littérature, les femmes immigrantes victimes de violence conjugale peuvent éprouver diverses difficultés liées à la recherche d'aide et, les intervenants œuvrant auprès d'elles, peuvent être confrontés à certaines barrières complexifiant l'intervention. Ces difficultés s'ajoutant aux multiples conséquences liées à la violence conjugale. Pour les encourager à en parler, il faut les aborder en tenant compte de ces différences (Sathoud, 2006). Il faut aussi s'intéresser au malaise de dévoiler les situations de violence conjugale pour les personnes immigrantes puisque de nombreuses conséquences peuvent être liées à cette décision, comme il a été mentionné précédemment.

Aussi, intervenir en situation de violence conjugale auprès de la population immigrante nécessite l'utilisation de l'approche interculturelle qui englobe un savoir-faire particulier face aux femmes provenant de cultures différentes. Cette approche se fonde sur trois principes fondamentaux : la décentration, la pénétration et la médiation. Cette approche met de l'avant l'importance de considérer le parcours migratoire de ces femmes, leur bagage culturel, leur religion, l'impact de leur culture sur leur rôle de mère. En résumé, ces éléments doivent être pris en considération dans l'adaptation des services afin de mieux répondre aux besoins des femmes immigrantes subissant de la violence conjugale (TCVCM, 2011).

7.1 Services d'aide en violence conjugale, utilisation et accessibilité

À partir de nos analyses de la littérature existante ainsi que diverses rencontres avec des partenaires travaillant en immigration, il est possible d'affirmer que le parcours des femmes immigrantes n'est pas uniforme. Ainsi, il apparaît que chaque femme utilise les moyens qui lui sont les plus accessibles, pour obtenir les services d'aide nécessaires. Il ressort de la littérature que lorsque des femmes immigrantes vivent de la violence conjugale, elles font généralement appel aux services de police avant d'accéder aux services sociaux (50.8 % contre 30.8 %) (TCVCM, 2011).

Aussi, les immigrantes ont souvent recours aux services d'aide à la famille puisqu'elles souhaitent habituellement rompre le cycle de la violence conjugale et non pas la relation conjugale (TCVCM, 2011). Également, d'autres femmes immigrantes victimes de violence conjugale utilisent les réseaux non formels au sein de leur communauté. Ainsi, les femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles qui subissent de la violence font moins appel aux ressources d'aide que les autres femmes violentées. Cette réalité s'explique entre autres par le fait qu'elles connaissent souvent peu ou mal, ces services et éprouvent parfois de la crainte à y recourir, comme il a été mentionné précédemment (FEDE, 2007).

8. En résumé

Il ne fait nul doute que l'immigration tend de plus en plus à se déployer dans toutes les régions du Québec. Elle constitue un facteur de développement social et d'enrichissement interculturel (FEDE, 2007). Dans un tel contexte, les interventions en matière de violence conjugale doivent être orientées selon la réalité d'un Québec pluriel, moderne où cohabitent divers groupes ethnoculturels (Rojas-Viger, 2007). Dans la littérature scientifique, il ressort que les personnes immigrantes font face à de nombreuses barrières structurelles, dont l'accès à des services adaptés. Cette réalité peut les rendre plus vulnérables de subir ou d'être maintenue dans une situation de violence conjugale (Hassam, 2013). Aussi, le parcours migratoire ainsi que les défis de l'intégration à la société d'accueil constituent deux dimensions essentielles à considérer dans la prévention de la violence conjugale auprès de la population immigrante (Hassam, 2013). L'intervention auprès de cette population doit donc tenir compte de ces

spécificités. Toute victime devrait bénéficier de services pour briser le cycle de la violence et reconstruire une estime ainsi qu'une vie harmonieuse (FEDE, 2007). Les ressources d'aide en violence conjugale devraient davantage consentir des efforts pour réduire les barrières entravant l'accessibilité aux services.

Par conséquent, l'objectif de cette revue de littérature était de tenter d'exposer diverses manières d'atteindre ce résultat. D'abord, en fournissant des informations sur la réalité des difficultés rencontrées par une femme immigrante victime de violence, puis en suggérant des mesures visant à enrichir l'intervention et à adapter les services aux réalités multiculturelles (FEDE, 2007). L'expérience migratoire commence par un rêve, celui d'améliorer sa qualité de vie et d'assurer un meilleur avenir à ses enfants alors, collaborons à la réalisation de ce rêve en aidant ces femmes à mettre fin au cycle de la violence.

Les organismes, dont la mission consiste à venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale, peuvent jouer un rôle déterminant dans le parcours de vie de ces femmes. Cette responsabilité exige toutefois de s'interroger sur les services existants. Nos services sont-ils accessibles? Répondent-ils aux besoins des personnes immigrantes et des communautés ethnoculturelles? Qu'en est-il de notre ouverture à la diversité culturelle et de nos liens avec des ressources œuvrant auprès des populations immigrantes? Fournir des réponses à ces questions permettra d'identifier les mesures à mettre en place pour adapter nos services aux réalités multiculturelles (FEDE, 2007).

Il existe peu de littérature scientifique ayant porté sur l'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention de la violence conjugale auprès des personnes immigrantes. Donc, la suite de ce document présente les analyses des questionnaires faites auprès des organismes et ensuite les résultats des analyses du questionnaire auprès de la population immigrante.

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES-ORGANISMES

1. Recensement des services existants en matière d'intervention auprès des personnes immigrantes victimes de violence en Estrie

Pour procéder au dénombrement des services existants, nous nous sommes intéressées aux besoins des femmes immigrantes en contexte de violence conjugale pour une meilleure accessibilité des services d'aide. Lors de cette recherche-action, nous nous sommes intéressées à savoir si les services d'aide en violence conjugale sont adaptés aux réalités vécues par les femmes immigrantes. À partir de cette appréciation, il sera possible de dresser un portrait des services d'aide existants pour les personnes immigrantes victimes de violence conjugale, de décrire les pratiques actuelles en matière d'intervention, dans une volonté d'identifier les barrières à l'accessibilité des services. Premièrement, nous souhaitons connaître les services qu'offrent les organismes en immigration et les organismes femmes en Estrie, plus particulièrement à Sherbrooke. Deuxièmement, nous voulions connaître le niveau d'aisance des organismes à intervenir auprès de la population immigrante. Troisièmement, un autre de nos objectifs, pour ce sondage, était de connaître les moyens et les stratégies des organismes pour rejoindre la population immigrante. Notre dernier objectif était de prendre conscience des facteurs influençant les interventions des organismes auprès de la population immigrante.

2. Méthodologie

Dans le cadre de cette analyse, il est important d'être informé que ce sont seulement les données qui ont été le plus nommées qui sont mentionnées dans le cadre de ce recensement des services existants pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Ceci est dans une volonté de faciliter la compréhension et d'alléger la lecture.

2.1 Description de l'outil utilisé

Un ensemble de vingt et une (21) questions a été élaboré et proposé aux professionnels de la région de l'Estrie (voir annexe 1). Étant donné que le recensement n'avait pas de visée statistique, mais une visée de compréhension, les questions étaient « ouvertes ». En vérité, nous tenions à avoir des réponses détaillées et mises en contextes afin de bien saisir la portée

des propos et des actions mises en œuvre par les organismes rencontrés. Nous avons également laissé un espace à la toute fin des rencontres, afin que les personnes interrogées puissent nous mentionner des informations qui auraient pu être omises et qui étaient pertinentes pour notre projet. Lors des entretiens nous tenions à avoir des réponses aux questions que nous avons formulées, nous servant ainsi de cadre d'entrevue et répondant à nos objectifs pour le projet.

De ce fait, l'analyse des données recueillies au niveau des professionnels n'a aucune prétention statistique ou généraliste ni une prétention de valider ou d'invalider les informations reçues. Les données recueillies nous servent davantage de guide de réflexion afin de voir quels sont les services à améliorer pour faciliter leur accessibilité à la population immigrante. L'outil qui a été distribué à ces organismes était divisé en différentes sections. D'abord, une section comportant des questions en lien avec les services qui sont offerts par les organismes consultés. Ensuite, une autre abordant les facteurs influençant les interventions de professionnelles/professionnels auprès de la population immigrante. Et enfin, une section abordant les stratégies mises de l'avant par les organismes afin de rejoindre la population immigrante. La durée moyenne pour répondre aux questions était d'environ une heure.

2.2 Démarches méthodologiques utilisées et ses limites

Notre démarche nous permettait de prendre conscience des services à modifier afin de viser un changement dans les pratiques actuelles. Pour y parvenir, l'objectif était de cerner les obstacles à l'intervention et donc, à l'accessibilité des services et des structures existantes pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Nous avons fait le choix de réaliser des entretiens auprès de certains organismes que nous avons ciblés dans la région de l'Estrie, puisque ce type de méthode de recherche présentait plusieurs avantages selon les objectifs que nous nous étions fixés. Par cette démarche méthodologique, nous avons pu réaliser l'analyse du sens que les acteurs donnent à leur pratique et aux événements auxquels ils sont confrontés en lien avec les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Nous avons pris en compte l'importance de la subjectivité de chaque personne rencontrée pour bien comprendre le sens que celui-ci donne à son action. De plus, nous avons eu l'opportunité de saisir certains enjeux auxquels sont soumis les organismes rencontrés en lien avec des expériences actuelles ou des événements passés.

Si ces entretiens étaient à refaire, nous avons conclu que nous demanderions l'accord de chaque personne afin que nous puissions enregistrer les entretiens réalisés auprès des organismes. Effectivement, cela nous permettrait de réaliser un verbatim des réponses afin d'avoir toutes les informations pour comprendre le contexte et le sens des réponses. Ainsi, cette démarche méthodologique faciliterait l'analyse des données récoltées, et cela, dans une visée d'être le plus précise possible dans l'explication des résultats.

2.3 Présentation des organismes ayant participé au recensement des services existants

Sur quinze (15) organismes sollicités, quatorze (14) ont participé au questionnaire. Les organismes sélectionnés ont des missions différentes, mais ils interviennent tous, à différents niveaux, auprès de la population immigrante de la région de l'Estrie (voir tableau 1). En vérité, puisque nous souhaitions avoir un portrait des pratiques existantes de la région, nous avons donc arrêté notre choix sur ces organismes nous permettant ainsi de répertorier les services existants pour la population immigrante.

En ce sens, nous avons sollicité l'organisme-homme qui travaille avec les personnes à comportements violents de notre région. Malheureusement, nous n'avons pas reçu le retour de ce questionnaire, et ce, malgré le fait que nous l'ayons demandé à plusieurs reprises. Nous aurions aimé connaître la réalité de cet établissement puisque nous pensions que cela nous permettrait d'avoir une analyse plus précise de la réalité des pratiques en Estrie. Malencontreusement cela ne s'est pas avéré possible.

Tableau 1 : Présentation des organismes

Organismes	Présentation
Centre jeunesse de l'Estrie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Le Centre jeunesse de l'Estrie</i> vise à assurer la protection et le bien-être des enfants et des jeunes qui sont victimes de négligence, de maltraitance physique, psychologique ou sexuelle ou qui présentent des troubles graves de comportement. Il vise aussi à responsabiliser les jeunes qui commettent des délits, dans une perspective de protection durable de la société. Notre défi consiste à favoriser la participation des jeunes, des parents et de leur entourage afin de trouver des solutions pour assurer le mieux-être de ces enfants et de ces jeunes.
Coalition pour le travail de rue	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La Coalition pour le travail de rue</i> est née d'une volonté du milieu de tendre la main à ceux non rejoints par les services sociaux et de santé existants. Coalition sherbrookoise pour le travail de rue a pour mission d'aller à la rencontre des jeunes qui, à divers degrés, ont rompu les liens avec leurs proches, avec leur communauté. Ce travail d'approche se fait sur leur propre terrain, dans les espaces de liberté (rue, parcs, écoles, commerces, etc.), à pied, mais également par le biais de l'unité mobile Macadam J, notre autobus d'intervention.
Élixir	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Élixir</i> est un organisme d'action communautaire autonome se préoccupant des conditions de vie des femmes en lien avec la prévention des dépendances.
Escale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'Escale</i> de l'Estrie est un organisme sans but lucratif qui offre un milieu sécuritaire et confidentiel aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. <i>L'Escale</i> de l'Estrie attache un grand intérêt à la sensibilisation auprès de la population et à la défense des droits des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants.

<p>Agressions Estrie (CALACS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Agression Estrie</i> est un organisme féministe communautaire qui vient en aide aux femmes et aux adolescentes de douze ans et plus ayant été victimes d'agression à caractère sexuel ainsi qu'à leurs proches. Le centre offre des services d'aide directe, de prévention et de sensibilisation aussi bien qu'il participe et initie des luttes et des actions politiques.
<p>Centre pour femmes immigrantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le <i>Centre pour femmes immigrantes</i> vise à briser l'isolement des femmes immigrantes et les aider par des services gratuits (insertion en emploi, aide juridique, paniers de nourriture) ainsi que sensibiliser le grand public au vécu et à l'apport de ces femmes.
<p>Centre d'éducation populaire (CEP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans une perspective de démocratisation des connaissances, de transformation sociale, de reconnaissance du droit à l'information, de valorisation du patrimoine documentaire communautaire canadien et québécois et d'inclusion de toutes et tous dans la société de l'information, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine constitue un carrefour d'échanges et un espace d'expression qui a pour fonction de collecter, de diffuser, de promouvoir et de rendre accessibles, en français, les savoirs et les savoir-faire à tous les milieux de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation des adultes ainsi qu'à tous les milieux de la condition des femmes du Québec et des communautés francophones du Canada.
<p>Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mission du <i>Service d'aide aux Néo-Canadiens</i> est d'accueillir les personnes immigrantes en Estrie et de les accompagner dans leur cheminement en vue de leur intégration à la vie socio-économique et de contribuer au rapprochement interculturel. De plus, l'organisme est mandaté par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour accueillir les nouveaux arrivants qui s'installent à Sherbrooke. L'expertise développée au fil des ans permet au <i>Service d'aide aux Néo-Canadiens</i> d'offrir des services adaptés aux besoins des immigrants qui viennent vivre en Estrie.
<p>Rencontre interculturelle des familles de l'Estrie (RIFE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Rencontre interculturelle des familles de l'Estrie</i> vise à promouvoir l'interculturel en Estrie. Créer des occasions de rencontres et privilégier les rapprochements entre les familles de toutes origines et de toutes religions.

<p>Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCE)</p>	<p>Pour remplir sa mission, la <i>FCCE</i> s'est donné cinq(5) objectifs principaux : promouvoir et consolider la vie associative de ses membres et veiller à leur intégration dans la communauté; susciter l'émergence d'autres organismes mono ou pluriethniques; favoriser la rétention et l'intégration des immigrants en Estrie, et par le fait même inciter d'autres immigrants à prospecter notre région; favoriser le développement de relations harmonieuses durables au sein de la communauté estrienne; assurer la représentativité des communautés culturelles dans le milieu et participer aux activités organisées par d'autres organismes et partenaires de la collectivité.</p>
<p>Soutien aux familles immigrées de l'Estrie (SAFRIE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le <i>SAFRIE</i> vise à faciliter le rapprochement entre les personnes et les familles immigrantes et réfugiées en difficultés d'une part, et le réseau social et institutionnel de la région de l'Estrie, d'autre part. Il appuie les parents de ces familles dans l'éducation scolaire, morale et civique de leurs enfants et favorise l'intégration sociale et communautaire des immigrants et des réfugiés à la société québécoise.
<p>Actions interculturelles (AIDE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Actions interculturelles</i> travaille, jours après jour, à une société riche de sa diversité. Ainsi, que ce soit pour les aînés, les femmes, les jeunes ou l'employabilité, toutes les actions d'<i>Actions interculturelles</i> ne visent qu'un seul but : le partage entre les différentes communautés d'ici ou d'ailleurs afin de pouvoir bien vivre, ensemble dans une seule communauté.
<p>Service de Police de Sherbrooke</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le <i>Service de police de la ville de Sherbrooke</i> offre des services aux multiples facettes. Leur but est d'assurer un service de qualité toujours plus près de leurs concitoyens. Un Service de police engagé dans la communauté et ayant les compétences pour vous protéger. Sur le plan des opérations, le Service de police mène quotidiennement de multiples interventions policières qui se traduisent par des résultats forts intéressants et qui contribuent à augmenter de façon substantielle le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens.

2.4 Présentation des résultats du recensement des pratiques professionnelles en matière d'intervention auprès des personnes immigrantes victimes de violence en Estrie

Afin de présenter les résultats recueillis, nous avons décidé de prendre chaque question de l'entretien et d'en faire l'analyse les une à la suite des autres. Cette méthode nous permet ainsi d'exposer toutes les données recueillies pour chacune des questions et d'en faire l'explication. Nous avons essayé le plus possible de faire preuve de neutralité pour éviter les préjugés ou les prénotions qui défigurent le véritable aspect des choses. Il peut toutefois s'avérer difficile de prétendre à une objectivité totale. Toutefois, il importe de se remémorer que ces résultats n'ont pas été collectés dans une visée statistique, mais plutôt afin de pouvoir dresser un portrait des services existants dans notre région pour les populations immigrantes.

Questionnaire

Question 1 : D'abord, est-ce que votre organisme offre des services à la population immigrante ? Si oui, quels sont-ils ?

Tous les organismes rencontrés nous ont mentionné offrir des services réguliers ou occasionnels à la population immigrante. Ils ont tous eu à intervenir auprès de cette population. Les organismes offrent :

- Atelier de sensibilisation et d'information
- Écoute téléphonique
- Entrevue individuelle

Certains organismes offrent des services d'intégration sociale, culturelle et économique qui permettent de créer des événements propices aux rencontres et au développement de lien entre les organismes et la population immigrante. D'autres services sont que l'accompagnement, des services d'alphabétisation/francisation, des activités de prévention, du support psychologique et/ou technique, de l'hébergement, des suivis individuels et de groupe (groupe de soutien, soutien à l'entourage), des services d'employabilité, etc. Même si tous les organismes rencontrés offrent des services à la population immigrante, malheureusement plusieurs nous ont exprimé que ses services sont sous-utilisés.

Question 2 : Utilisez-vous une approche différente lorsque vous rencontrez des personnes issues de communautés culturelles de l'Estrie ? Si oui, quelle approche utilisez-vous ?

Certaines techniques d'intervention peuvent être utilisées de façon à mieux comprendre et aider la personne immigrante. Les organismes travaillant auprès de la clientèle immigrante ont mentionné utiliser l'approche interculturelle, mais déplore la sous-utilisation de cette approche dans les services généraux non spécialisés auprès de la clientèle immigrante. L'approche interculturelle implique que l'intervenant reconnaît l'interaction de deux identités culturelles (celle de la personne rencontrée et la sienne). Ils sont ainsi appelés à se percevoir comme porteurs d'une culture comportant des valeurs distinctes qui agissent comme filtres dans la relation d'aide. L'intervenant doit donc être capable de se décentrer, c'est-à-dire être sensible au cadre de référence de la personne immigrante. Cette approche permet de faciliter l'intervention. Les autres organismes rencontrés nous ont exprimé le besoin d'accroître leurs connaissances afin d'améliorer leur intervention auprès de la population immigrante.

Les organismes participants ont mentionné utiliser certains autres moyens pour faciliter leur intervention auprès des communautés culturelles :

- Utiliser des mots simples
- Diminuer le débit de la parole
- Utiliser des gestes-mimes ou pictogrammes

D'autres organismes ont mentionné avoir recours aux services d'interprètes afin de permettre le dialogue avec les communautés culturelles. Cependant, ce qui a été soulevé dans les entretiens en lien avec l'utilisation d'interprète est que cela peut créer d'autres barrières à l'intervention. Exemple, si l'interprète provient de la même communauté que la femme immigrante victime de violence conjugale ou vivant une problématique familiale, il est possible de mentionner que certaines femmes hésiteront à dévoiler leur situation par crainte des rumeurs ou même de jugements. Inévitablement, certaines femmes craignent que la confidentialité ne soit pas respectée lors de l'entretien avec un interprète. Les femmes immigrantes peuvent également ressentir un inconfort à aborder leur situation conjugale si l'interprète est un homme.

Les organismes rencontrés nous ont mentionné l'importance de demander la préférence du sexe de l'interprète à la femme immigrante, afin de ne pas créer un obstacle supplémentaire dans la mise

en dialogue. Il a également été mentionné à plusieurs reprises le manque d'interprète sensibilisé à la problématique de violence conjugale ainsi qu'aux conditions de confidentialité puisque cela peut avoir un impact déterminant sur l'intervention et le lien de confiance.

Plusieurs organismes ont soulevé le fait que le mot féministe est un terme qui fait peur à plusieurs personnes immigrantes. Ce mot est souvent mal compris et/ou mal employé ce qui peut freiner certaines personnes à utiliser les services des organismes mettant de l'avant l'approche féministe. Et pourtant, cette approche est avant tout basée sur des valeurs humaines, dont l'égalité, l'ouverture d'esprit, la transparence, le respect des différences et le non-jugement. L'objectif ultime de l'intervention est, par conséquent, d'amener les femmes à reprendre du pouvoir sur leur vie et cette réalité est similaire à celle mise de l'avant par l'approche interculturelle.

Question 3 : D'après vous, quels facteurs viennent influencer la façon dont vous intervenez auprès d'une personne immigrante ? Nommez-en quatre si possible.

Les facteurs qui influencent la façon dont les organismes interviennent auprès d'une personne immigrante sont les suivants :

- La langue
- Le parcours migratoire et la culture
- Le lien de confiance avec l'intervenant et le respect du rythme de la personne
- Détenir des connaissances générales sur la géopolitique

Par conséquent, lors des entretiens, les informations qui ont été mentionnées majoritairement pouvant influencer l'intervention auprès de la population immigrante sont la langue ainsi que le parcours migratoire de la personne (statut d'immigration, durée de l'immigration, histoire, réseau de la personne, scolarisation). Effectivement, ces éléments jouent un rôle déterminant dans la relation d'aide influençant le contexte et le déroulement de l'intervention. Également, il a été abordé par les organismes que la culture de la personne et ses référents culturels soit sa religion, ses coutumes et ses valeurs ont certes un impact sur l'intervention. Les femmes immigrantes ont besoin de se sentir en confiance et respectées dans leur identité culturelle et leurs croyances religieuses. Particulièrement, si elles consultent pour la première fois la ressource d'aide.

En ce sens, il est particulièrement important que l'intervenant puisse développer avec la personne immigrante une complicité et donc un lien de confiance. Pour parvenir à établir une telle relation,

cela demande une grande disponibilité de la part de l'intervenant. Effectivement, celui-ci doit avoir la possibilité de prendre le temps nécessaire pour suivre le rythme de la personne immigrante dans une volonté de s'assurer de sa compréhension. En intervention auprès d'une personne immigrante, les organismes rencontrés nous ont mentionné l'importance d'accompagner la personne et non d'uniquement la référer à d'autres organismes en cas de besoin. En vérité, il est important que l'intervenant ayant développé un lien de confiance accompagne la personne et facilite la création du lien avec l'autre établissement afin qu'elle se sente soutenue. Si aucun accompagnement n'est fait, il est possible que la personne voie cette démarche comme une montagne voire un obstacle et qu'elle y renonce. Ainsi, son besoin ne serait pas répondu par peur de l'inconnu et des obstacles qui se créent pour elle.

Les organismes qui travaillent directement auprès de la clientèle immigrante nous ont mentionné qu'en intervention auprès des immigrants, il faut accepter de travailler : « dans le flou, dans l'ambiguïté. Parfois, les démarches avancent et parfois elles reculent. De temps à autre, l'intervenant ne peut pas comprendre l'ensemble des besoins et du vécu de l'autre et parfois l'intervenant se sent impuissant ne pouvant pas apporter le soutien et l'aide qu'il souhaiterait. ». Il nous a été souligné qu'en intervention interculturelle, il est possible qu'un choc culturel soit vécu à la fois pour la personne immigrante et l'intervenant, suite à la désorientation ressentie par une personne confrontée à un mode de vie qui ne lui est pas familier.

Voici quelques freins à l'intervention que nous ont exprimés certains intervenants :

- Le manque de temps (certaines interventions peuvent prendre trois fois plus de temps)
- Les coupes budgétaires
- Avoir le temps nécessaire pour accompagner lors d'une référence
- Avoir accès à des interprètes
- Avoir le financement pour payer les interprètes
- Le manque de formation et de budget pour offrir des formations à tous les employés
- Le roulement de personnel, etc.

Question 4 : Êtes-vous plus à l'aise d'intervenir dans une situation impliquant des Québécois(es) d'origines ? Expliquez votre réponse.

Lors des entretiens, 7 organismes nous ont mentionné ne pas faire de différence entre l'intervention auprès de personne québécoise ou de personne immigrante. Il est à noter que plusieurs de ces organismes offrent des services à la population immigrante.

Trois organismes (3/14) ont mentionné se sentir plus confortables d'intervenir auprès de Québécois puisqu'il y avait moins de barrières en lien avec l'identité culturelle.

Quatre organismes (4/14) ont mentionné que cela dépendait de chaque intervenant puisque certains étaient plus à l'aise avec des Québécois d'origine et d'autres auprès de communautés culturelles. Cette réalité s'explique, entre autres puisque nous avons rencontré les personnes responsables en immigration de chaque organisme.

Chacun des organismes (sauf les organismes multiculturels) que nous avons rencontrés nous a dit qu'il était plus facile d'intervenir auprès de la population québécoise pour la majorité des membres du personnel. Majoritairement, un intervenant prend en charge les dossiers multiculturels, très souvent par intérêt personnel. Ce qui fait en sorte de freiner l'expertise et l'expérience des autres membres du personnel aux réalités d'intervention en contexte multiculturel.

Nous croyons que la réponse aurait pu être différente si on avait rencontré tous les intervenants de chaque organisme. Cette réponse est relative pour chacun des intervenants, tous ne détiennent pas le même bagage, la même ouverture, la même volonté à apprendre sur les autres communautés, cela peut aussi beaucoup dépendre des connaissances, des intérêts et des expériences de chacun.

Question 5 : Quels sont les pays d'origine majoritairement desservis par votre organisation ?

Lors de l'analyse des données, nous avons pu constater que les différentes populations immigrantes utilisent certains services qu'offrent les organismes participants. Les personnes originaires de l'Afghanistan, de l'Amérique latine (Colombie, Mexique, Cuba, Guatemala) et de certains pays d'Afrique Subsaharienne (Côte d'Ivoire, Togo, Centre Afrique) sont celles qui utilisent davantage les organismes qui offrent des services directement à la population immigrante.

Il a été nommé à plusieurs reprises que les immigrants provenant de l'Amérique latine sont bien représentés dans les services parce que leur culture est plus semblable à leur société d'accueil. Il est important également de prendre en considération les vagues d'arrivée des nouveaux arrivants et le motif de leur venue ayant nécessairement un impact sur les pays majoritairement desservis par les organisations rencontrées. De plus, les Syriens sont en grand nombre représentés aux Néo Canadiens, organisme d'accueil, mais comme ils viennent d'arriver, ils ne se retrouvent pas encore dans les autres organismes rencontrés. Certes, il y a d'autres populations qui sont également rejointes par les organismes consultés, mais cela de façon moins marquante, des personnes de : la République Démocratique du Congo, le Burundi, l'Ouganda, le Rwanda, le Maroc, le Bhoutan, l'Irak, la Syrie, l'Ex-Yougoslavie, la Russie, l'Ukraine et la Roumanie.

Question 6 : Rencontrez-vous des communautés avec lesquelles il est plus facile d'intervenir ? Si oui, lesquelles ? Expliquez votre réponse.

Cette réponse s'est avérée variable selon les organismes rencontrés puisque cette réalité est relative au niveau d'intégration de la personne dans la communauté d'accueil. Nécessairement, les interactions avec ces différentes communautés présentent parfois quelques problèmes de communication et ainsi de compréhension. En effet, si pour certains organismes il est facile d'intervenir avec certaines communautés, ce n'est pas le cas avec d'autres. Il est important de prendre en considération que cette réponse est relative à l'expérience de vie de chaque intervenant. Ainsi, la réponse n'est pas là même pour tous.

Les organismes ont mentionné avoir plus facilement accès aux communautés latines et celles de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, les organismes rencontrés ont affirmé que les communautés maîtrisant la langue française sont celles parmi lesquelles les interventions sont les plus aisées. Effectivement, la langue n'est alors pas un obstacle. Également, il a été souligné que les communautés ayant un mode de vie, des valeurs et des croyances similaires à celles de la communauté d'accueil rendaient l'intervention plus simple puisque ces personnes sont souvent plus sensibilisées à la problématique de la violence conjugale et à ses conséquences. Il y a donc un moins grand choc de valeurs dans une intervention auprès de ces femmes immigrantes. De plus, lorsque les immigrants parlant les langues les plus couramment parlées au pays d'accueil (français, anglais, espagnol), ils ont alors plus de facilité à demander de l'aide et à utiliser les services de leur région qui leur sont offerts.

Question 7 : À l'inverse, rencontrez-vous des communautés avec lesquelles il est plus difficile d'intervenir ? Si oui, lesquelles ? Expliquez votre réponse.

À l'inverse, certaines communautés sont perçues comme étant plus difficiles à rejoindre : les Afghans, les Vietnamiens ainsi que certaines communautés asiatiques et africaines représentent un défi en intervention pour certains organismes. D'ailleurs, la communauté bhoutanaise était ouverte à recevoir de l'aide et des services, mais leur expérience de vie était tellement différente de celle de leur pays d'accueil qu'il a été difficile de leur apporter de l'aide. Pour la plupart, ils ont vécu dans des camps de réfugiés une grande partie de leur vie donc n'avaient aucunement une réalité de vie similaire à la nôtre et étaient souvent analphabètes. Par conséquent, il est donc possible de mentionner que certaines communautés sont plus difficiles à rejoindre et cette réalité est, entre autres, reliée à la barrière linguistique, au fait que leur culture et leurs valeurs sont différentes de celles de la communauté d'accueil.

Nécessairement, certaines communautés sont plus discrètes et préfèrent régler leurs conflits au sein de leur communauté d'origine. Par conséquent, elles ne sont pas toutes très ouvertes à recevoir de l'aide et du support extérieur à leur milieu de vie puisque cela est contre leurs coutumes. Ainsi, lorsque la religion et les valeurs sont divergentes de celles du pays d'accueil, cela peut parfois rendre l'intervention plus difficile, demandant alors plus d'ajustements et d'ouverture d'esprit pour l'intervention. Effectivement, pour plusieurs communautés, la violence conjugale est un sujet tabou et c'est l'une des raisons pour lesquelles certaines communautés sont plus difficilement joignables par les organismes de la région. Il nous a été souligné que parfois, la seule façon de rejoindre une communauté plus fermée est de passer par le leader. Ainsi, celui-ci peut par la suite entrer en contact avec les membres de la communauté et les informer des services existants pouvant répondre à leur besoin.

Question 8 : Utilisez-vous des stratégies de communication pour intervenir auprès de la clientèle immigrante, autre que les interprètes, si oui lesquels ?

Une difficulté identifiée par les organismes répondants est la communication avec les populations immigrantes. Plusieurs femmes immigrantes ne parlent ni le français ni l'anglais. Les intervenantes font donc face à l'énorme barrière linguistique. Ce qui rend plus difficile la création de lien de confiance. La capacité d'instaurer une bonne communication avec les femmes immigrantes est

essentielle dans la relation d'aide. Sinon, il est possible qu'il se crée des malentendus et des incompréhensions voire des chocs culturels qui risquent de produire des interventions inadéquates.

Dans une volonté de rejoindre la population immigrante, les organismes nous rapportent que plusieurs ont recours à des outils d'intervention adaptés afin de faciliter la communication auprès de la population immigrante. Les stratégies de communication pour intervenir auprès de la clientèle immigrante, nommée par les organismes sont entre autres : l'utilisation de gestes ou de mimes ainsi que l'emploi d'images et de pictogrammes. D'autres organismes nous ont mentionné rejoindre la population immigrante en passant par les enfants qui sont souvent plus à l'aise et habitués de parler la langue française, puisqu'ils l'apprennent à l'école.

Également, certains organismes passent par les enfants lorsqu'ils souhaitent dialoguer avec les membres de leur famille. Aussi, d'autres organismes rencontrés nous ont affirmé que parfois la présence d'un intervenant parlant la langue de la personne immigrante permet de la rejoindre. L'utilisation d'interprètes est quelquefois une technique qui est mise de l'avant pour entrer en contact avec la population immigrante, mais comme il a été mentionné précédemment, cette décision doit être bien réfléchie puisqu'elle peut avoir de nombreux impacts sur la femme immigrante. Ainsi, l'usage de ces différentes stratégies de communication permet aux intervenants rencontrés de communiquer plus aisément avec les populations immigrantes.

Question 9 : Quels sont les moyens qui peuvent faciliter l'intégration de la clientèle immigrante vers les organismes ?

Dans une visée d'améliorer l'accès aux services offerts dans la région pour les populations immigrantes, les organismes rencontrés mentionne utiliser divers moyens afin de faciliter leur intégration dans les services. En voici quelques exemples: six (6/14) organismes ont mentionné informer les personnes immigrantes de leurs services en utilisant des affiches et des publicités, cinq organismes (5/14) ont mentionné aller vers les communautés en passant par les leaders et par leurs lieux de fréquentations (lieux de cultes), quatre organismes (4/14) ont mentionné favoriser le bouche à oreilles dans les communautés et d'autres organismes ont mentionné l'importance de permettre aux intervenants d'avoir accès à des formations en lien avec les diversités culturelles et l'approche interculturelle. Ainsi, l'importance de la formation continue pour tout le personnel des organismes rencontrés a été soulignée. Intervenir auprès des familles immigrantes exige des

connaissances tant au niveau du savoir, du savoir-être que du savoir-faire d'où l'importance de favoriser la formation continue. Il est donc indispensable de connaître les lois et les politiques d'immigration, les statuts et les catégories d'immigration, les ressources disponibles, de même que les différentes étapes reliées au processus d'adaptation et d'intégration. Ces connaissances permettront à l'intervenant d'informer correctement la femme immigrante victime de violence conjugale qui dans bien des cas, a beaucoup de difficultés à s'y retrouver. De par ces constats, il est possible de mentionner que les organismes rencontrés utilisent diverses stratégies afin de rejoindre la population immigrante afin de leur faire connaître leur organisme ainsi que leurs services.

Question 10 : Quels sont les facteurs/obstacles qui peuvent freiner l'intégration de la clientèle immigrante dans votre organisme ?

Les facteurs et les obstacles qui peuvent freiner l'intégration de la clientèle immigrante dans les organismes sont de plusieurs ordres. En voici les principaux qui ont été mentionnés par les organismes rencontrés : la langue, la religion, la méconnaissance des services, la non-compréhension du fonctionnement de la société québécoise, le manque d'intervenants issus de communautés culturelles, le choc de culture, la réticence des communautés culturelles à demander de l'aide, l'approche féministe qui est trop radicale, le manque de temps durant l'intervention, le caractère tabou de la violence ainsi que le souhait des communautés culturelles de régler le problème à l'interne donc auprès des membres de leur famille. Ainsi, il ne fait nul doute, que devant tous ces obstacles il importe de mettre en œuvre des stratégies favorisant l'accessibilité aux services de notre région pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

Question 11 : Quelle est votre perception de la violence conjugale ?

Nécessairement, dès son arrivée dans le pays d'accueil, la population immigrante doit faire face à de multiples pressions telles que le contexte économique, social et culturel. Les multiples changements liés à l'immigration peuvent être accompagnés d'une transformation des rôles à l'intérieur de la famille. Plusieurs organismes ont mentionné que dans les familles immigrantes, la violence commence ou apparaît après l'immigration. Les différents changements auxquels sont soumis les immigrants sont source de stress et peuvent menacer leur équilibre, leur dynamique

familiale et éventuellement mener le couple à des situations de désintégration familiale ou de violence. La majorité des organismes s'entendent pour dire que la violence conjugale est habituellement la conséquence d'un acte de contrôle d'un homme à l'endroit de sa conjointe, mais que parfois l'inverse est également vrai.

Tous les organismes répondants ont mentionné que la violence conjugale est encore très présente dans notre société et qu'elle résulte de plusieurs raisons : des inégalités hommes/femmes, des iniquités sociales, de la dynamique familiale, de la précarité financière, du manque de travail, de la perte des repères sociaux, des chocs post-traumatiques, etc. Les organismes ont mentionné que la violence conjugale est « un abus de pouvoir dans une volonté de contrôle, un manque de respect de manière physique, psychologique, économique, sexuelle, verbale et que malheureusement, elle est encore souvent banalisée dans notre société ». Tous les organismes rencontrés avaient une définition similaire de ce qu'est la violence conjugale.

Question 12 : Vous sentez-vous suffisamment à l'aise pour intervenir dans des situations de violence conjugale ? Expliquez votre réponse.

Lors de nos entretiens, nous avons pu constater que les organismes, qui ne détiennent pas de connaissance particulière en lien avec la violence conjugale, ont mentionné ne pas se sentir suffisamment à l'aise d'intervenir dans de telles situations. Certains intervenants ont reconnu leur sentiment d'impuissance lors d'une intervention en contexte interculturel. Face à la complexité de certaines situations, ils mentionnent le manque de connaissances et d'informations pour répondre aux besoins particuliers des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Ils ont alors indiqué avoir tendance à recommander ces personnes aux organismes étant en mesure de les aider selon leurs besoins.

Question 13 : Vous sentez-vous suffisamment outillé pour intervenir dans des situations de violence conjugale ? Expliquez votre réponse.

Lors de nos entretiens, nous avons pu constater que la majorité des organismes, qui ne détiennent pas une expertise particulière en lien avec la violence conjugale, font la référence à d'autres organismes. Il y a des différences idéologiques plus marquées au niveau de l'intervention et le

fonctionnement entre les organismes dont la mission est d'intervenir directement auprès de la population immigrante et des autres organismes. Par exemple :

- Prendre en compte la famille ou la communauté comme outils pour régler les conflits.
- Le respect des valeurs et des croyances
- L'origine culturelle

Question 14 : Vous arrive-t-il d'être confronté à des situations où vos limites personnelles viennent influencer l'intervention auprès de la clientèle immigrante ?

Comme il a été soulevé précédemment, cela est relatif à chaque intervenant puisque tous réagiront selon leur expérience de vie. Quelques organismes ont mentionné que parfois la divergence entre les valeurs et les croyances de l'intervenant et de la personne immigrante pouvaient venir influencer l'intervention. Ainsi, la différence entre les référents culturels peut influencer l'intervention et l'aisance de l'intervenant lors de la rencontre.

Question 15 : Abordez-vous de la même façon la violence conjugale auprès d'une personne immigrante qu'une personne d'origine québécoise ? Expliquez votre réponse.

Nous avons pu constater que plusieurs organismes consultés n'abordent pas de la même façon la violence conjugale auprès d'une personne immigrante qu'une personne d'origine québécoise. La violence conjugale est un phénomène universel, mais la question s'articule autrement en contexte d'immigration. La migration entraîne souvent pour les immigrants la perte des réseaux de soutien, ainsi que l'apprentissage d'une nouvelle culture. L'expérience migratoire est riche en séquences d'adaptation pour la personne migrante et cela même une fois arrivée sur le territoire du Québec.

Plusieurs organismes nous ont mentionné qu'il prenait en considération la culture de la personne immigrante afin de bien comprendre comment elle a tendance à gérer les conflits familiaux. Nécessairement, les organismes rencontrés ont affirmé qu'il est essentiel de s'informer sur les motifs de la migration, de bien saisir le contexte culturel du pays d'origine et d'être attentif aux facteurs de vulnérabilité associés à la phase d'adaptation à la société d'accueil de la personne. Ces aspects aideront les intervenants à savoir comment intervenir auprès de cette personne.

Onze organismes (11/14) nous ont mentionné qu'il importe de prendre en considération la perception de la violence conjugale puisqu'elle peut différer d'une culture à l'autre. Effectivement, plusieurs femmes immigrantes craignent de ne pas être comprises, voire d'être jugées dans leur perception de la situation de violence ainsi que dans les solutions envisagées d'où l'importance d'être sensibilisé à cette possibilité.

La plupart des femmes immigrantes viennent de société où la famille élargie tient une place importante dans leur vie quotidienne. Pour certaines, leur socialisation les incite à garder pour elles leurs problèmes personnels, dont la violence conjugale qui est d'autant plus un sujet encore tabou. Selon les organismes rencontrés, ces constats permettent en partie d'expliquer la prudence et/ou la réticence de certaines femmes immigrantes dans leurs démarches d'aide.

Question 16 : Croyez-vous que la perception de la violence conjugale peut différencier d'une culture à l'autre ? Expliquez votre réponse.

Onze organismes (11/14) rencontrés ont mentionné que la perception de la violence conjugale diffère d'une culture à l'autre d'où l'importance d'être sensibilisé à cette réalité en intervention, comme l'explique la question précédente (15).

Question 17 : Est-ce que pour vous une personne qui vit de la violence conjugale devrait automatiquement mettre fin à son union ? Est-ce un motif raisonnable pour divorcer ? Expliquez votre réponse.

Cinq organismes (5/14) ont mentionné que la violence conjugale n'est pas nécessairement un motif pour divorcer. Trois organismes (3/14) ont mentionné que tout dépendait de la gravité et de la situation en lien avec la situation de violence conjugale. Lors de cette question, certains organismes ont préféré ne pas se positionner, mentionnant que tout dépend de la femme et du contexte de l'événement de violence. Aucun intervenant rencontré n'a été catégorique sur le fait qu'une personne vivant de la violence conjugale devrait automatiquement mettre fin à son union.

Question 18 : Selon-vous qu'elle est la meilleure façon d'interpeler les femmes immigrantes afin qu'elles se sentent concernées par cette problématique sociale ?

Les organismes rencontrés s'entendent pour dire que « la violence conjugale est encore banalisée dans la société québécoise » et qu'il était important de faire des activités de sensibilisation dans l'optique de la faire diminuer. Selon deux organismes femmes et deux organismes qui travaillent à la fois auprès de la clientèle immigrante et québécoise (4/14), la meilleure façon d'interpeler les femmes immigrantes afin qu'elles se sentent concernées par cette problématique sociale est de créer des groupes d'échanges formels et/ou informels afin de partager des informations sur la définition de la violence conjugale au Québec, les lois ainsi que sur ses conséquences.

Un autre moyen d'interpeler les femmes immigrantes serait de réaliser des activités de prévention tout en utilisant les communautés culturelles afin de diffuser les informations. Des témoignages de femmes immigrantes, ayant été victimes de violence conjugale et ayant utilisé les services, représentent également un des moyens mentionnés par les organismes pouvant être mis de l'avant afin de parvenir à interpeler les femmes immigrantes qui sont concernées par cette problématique sociale. La prévention représente donc un axe d'intervention à privilégier. La promotion de rapports égalitaires entre les sexes basée sur le respect des droits de la personne, sur les responsabilités individuelles et sur le respect des différences constitue l'élément fondamental de cette démarche. Pour apporter une solution durable au problème de violence conjugale, les organismes rencontrés ont mentionné qu'il importe d'agir pour enrayer les causes et d'adopter une vision sociale à moyen et à long terme.

Question 19 : Selon-vous qu'elle est la meilleure façon d'interpeler les hommes immigrants afin qu'ils se sentent concernés par cette problématique sociale ?

Les organismes rencontrés ont mentionné que pour rejoindre les hommes afin qu'ils se sentent concernés par cette problématique sociale, il faut favoriser la prévention par les pairs, créer des activités de sensibilisation et d'information sur la violence conjugale et également, promouvoir l'intégration des hommes dans les ateliers donnés pour les femmes. Ainsi, l'analyse des données récoltées nous démontre que certaines stratégies doivent être mises en place afin d'améliorer l'accessibilité aux services d'aide dans un contexte de violence conjugale.

Question 20 : Selon vous, existe-t-il des lacunes dans les services offerts qui nuisent à l'accessibilité des services en violence conjugale pour la population immigrante ? Si oui, quelles sont-elles ?

Incontestablement, il a été mentionné qu'il existe des lacunes qui nuisent à l'accessibilité des services en lien avec la problématique de la violence conjugale pour la population immigrante. D'abord, ce qui est ressorti des rencontres avec les organismes, c'est qu'il existe un manque de connaissance, de curiosité et d'intérêt pour le mode de vie des communautés culturelles. À vrai dire, plusieurs intervenants sociaux connaissent peu la réalité des personnes immigrantes. Ainsi, ils ne savent pas nécessairement comment intervenir auprès d'elles. Il est donc souhaitable que les milieux d'intervention offrent à leur personnel une formation sur l'intervention interculturelle afin que celui-ci se familiarise avec différentes pratiques culturelles et soit mieux outillé pour reconnaître la signification de certains comportements.

De plus, toujours dans une optique d'améliorer l'accès aux services en violence conjugale, les organismes ont mentionné leur intérêt à employer des intervenants venant de diverses communautés culturelles ou parlant plusieurs langues afin de favoriser le rapprochement avec les communautés qui consulteront leur organisme. Ainsi, une attention particulière devrait être portée à l'embauche de professionnels issue de diverses origines ethniques et culturelles, ce qui faciliterait l'instauration d'une relation de confiance et contribuerait à surmonter plus aisément les barrières culturelles entre les femmes aidées et les intervenants. Dans cette optique, il est préférable que les femmes qui ont vécu des épisodes traumatisants puissent s'exprimer dans leur langue maternelle si cela est possible. Il nous a également été mentionné que certains organismes refusent d'offrir des services à une femme immigrante lorsqu'ils doivent engager un interprète puisque cela engendre des coûts que les organismes ne sont pas toujours en mesure d'assumer.

Aussi, il a été nommé que lorsque la population immigrante utilise les services qui leur sont offerts, elle reçoit trop d'informations lors de la première rencontre. Cela a comme incidence de les décourager devant l'ampleur de la situation. Ce constat est étroitement lié au manque de temps en intervention qui a également été mentionné. Les intervenants font tout ce qui est possible pour informer les femmes immigrantes de leurs droits et de leurs recours. Effectivement, intervenir dans une situation nécessitant l'utilisation de l'approche interculturelle demande plus de temps que lors d'une intervention auprès de personne partageant les mêmes référents culturels.

De nombreux intervenants indiquent ne pas disposer de suffisamment de temps pour bien comprendre la situation et les besoins des femmes immigrantes, un élément pourtant essentiel à une intervention adéquate. À vrai dire, en intervention interculturelle, l'intervenant et son organisation doivent prendre en compte la dimension interculturelle et s'y adapter tant dans l'analyse et la compréhension de la situation que dans la planification et le déroulement de l'action.

Les intervenants doivent démontrer une empathie interculturelle reposant sur la curiosité et l'ouverture à la vie et au sens de l'autre. Nécessairement, pour que la communication interculturelle soit efficace, il importe d'accorder une attention particulière à traduire les attitudes, les comportements ainsi que le langage verbal et non verbal transmis par la femme immigrante victime de violence conjugale et une telle pratique demande du temps supplémentaire en intervention.

De plus, certains organismes nous ont également mentionné un manque de communication entre les différents partenaires. Cela a comme conséquence de créer le travail en silo et de limiter les interactions entre les intervenants. Ainsi, nous constatons que certaines modifications dans les pratiques actuelles pourraient permettre de rejoindre davantage la population immigrante victime de violence conjugale et d'améliorer les services.

Question 21 : Avez-vous des suggestions d'améliorations d'approches et d'interventions afin de faciliter l'accès aux services en violence conjugale pour les communautés immigrantes ?

Les organismes rencontrés ont exprimé des suggestions afin d'améliorer les approches et les interventions, pour faciliter l'accès aux services en violence conjugale pour les communautés immigrantes. Cinq organismes (5/14) ont suggéré d'établir des mécanismes de concertation entre les différents organismes dans une volonté de partager les connaissances en lien avec la problématique de la violence conjugale ainsi que les connaissances sur les diverses communautés. Il importe également que les organismes puissent avoir le temps nécessaire pour bien accompagner la personne. En conséquence, plusieurs organismes rencontrés ont mentionné qu'il est primordial d'adopter une pratique professionnelle permettant de bien saisir les enjeux et les obstacles auxquels sont confrontées les femmes immigrantes, victimes de violence conjugale.

Pour favoriser l'accès des personnes immigrantes aux services, il importe de bien les informer sur leurs droits et sur les lois en vigueur au Québec, notamment en ce qui concerne l'égalité des conjoints; en les informant sur les ressources et les services existants en matière de violence conjugale et tout cela, en utilisant des modes de diffusion de l'information qui rejoignent les différentes communautés culturelles.

Dans une volonté d'efficacité de services, plusieurs organismes ont mentionné le fait que d'avoir plus de temps leur permettrait de mieux adapter leur intervention en lien avec les particularités du contexte d'immigration. Intervenir auprès des personnes ayant des repères culturels différents demande une grande capacité d'adaptation. Ces personnes de par leur statut sont plus vulnérables. Il importe donc de prendre en considération leur parcours migratoire. La langue peut parfois être une barrière pour l'intervention et cela malgré la présence d'interprète. Cela demande du temps pour parvenir à établir un lien de confiance et un dialogue par l'utilisation d'interprète. Aussi, dans une institution, intervenir auprès de personnes immigrantes ou de personne de la communauté d'accueil pour la même situation n'occasionnera pas nécessairement le même résultat. À vrai dire, les enjeux sont différents même si la situation vécue est la même.

En intervention interculturelle, cela demande de prendre en compte la réalité de l'immigrant. Comme il était mentionné par l'un des organismes, intervenir en interculturelle demande une plus grande flexibilité dans les interventions et une plus grande gestion du risque dans certaines situations. Toutefois, les exigences actuelles et le besoin de rendement a pour conséquence que certains intervenants ne peuvent pas adapter leur intervention autant qu'ils le souhaiteraient puisque leur organisation ne dispose pas du temps ni de l'argent pour le faire. La formation des intervenants est aussi un besoin qui nous a été exprimé à plus d'une reprise dans un objectif d'augmenter la qualité et l'efficacité des interventions.

En résumé

Ce questionnaire a répertorié beaucoup de facteurs qui expliquent bien les difficultés d'intervention auprès de la population immigrante. Selon nous, le problème se situe aussi au niveau de changement dans les pratiques actuelles, au niveau structurel et organisationnel.

Les organismes rencontrés nous ont parlé de leurs surcharges de travail actuel, ce qui ne leur laisse pas le temps nécessaire, lorsqu'ils ont à intervenir auprès d'une personne immigrante et encore bien moins d'aller vers les communautés (francisation, fête de quartier, centre communautaire).

Augmenter la concertation entre les partenaires permettrait le développement efficace de stratégies de partage d'information (ententes de services, collaboration et entraide entre les organismes). Il est essentiel de poursuivre la recherche de solution durable pour améliorer l'aide et l'accessibilité aux services existants.

Le contact avec nos partenaires et l'analyse de ce questionnaire représente la première étape dans l'élaboration de nos recommandations afin de répondre plus efficacement aux besoins des femmes immigrantes victimes de violence.

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES-IMMIGRANTS

Introduction

Afin de mieux connaître la population immigrante de notre région, nous avons distribué des questionnaires auprès de personnes d'origine diverses. Pendant quatre mois, nous avons utilisé différentes stratégies pour rejoindre la population immigrante. Ce questionnaire (voir annexe 2) a été distribué dans différents milieux : auprès des femmes immigrantes en hébergement à La Méridienne et à l'Escale, sur les réseaux sociaux, lors de certains focus groups dans les classes de francisation en lien avec notre projet, par nos partenaires ainsi que par les membres du comité aviseur.

1. Recensement de la population immigrante

Nous avons reçu 161 questionnaires qui ont été retournés complétés. Nous sommes heureuses de ce résultat puisque la violence conjugale est un sujet tabou pour plusieurs communautés. Nos partenaires ont donc été des acteurs clés dans cette étape de notre projet afin de nous soutenir dans la distribution de ce questionnaire. Nous en réalisons l'analyse afin de pouvoir souligner des recommandations qui pourraient être choisies afin d'améliorer l'accès aux services en violence conjugale pour la population immigrante.

2. Méthodologie

L'analyse que nous vous présentons comprend donc les réponses qui nous ont été mentionnées lors de la distribution de ce questionnaire. Il est important de prendre en considération que certaines questions ont été omises par quelques personnes. Ainsi, ce n'est pas toutes les questions qui ont 161 réponses. De plus, nous avons constaté que certaines questions n'avaient pas été bien comprises par l'ensemble des personnes qui nous ont répondu puisque les réponses formulées n'étaient pas toujours en lien avec ce qui leur était demandé. Nous réalisons donc que la barrière de la langue a été un obstacle que nous avons rencontré lors de la distribution de ce questionnaire. Cette réalité nous avait été également soulevée lorsque nous avons complété le questionnaire organisme avec nos différents partenaires. Nous avons donc pu en être témoins au cours de l'analyse de ce questionnaire.

2.1 Description de l'outil utilisé

Un ensemble de trente-cinq (35) questions a été élaboré et posé aux personnes immigrantes de la région de l'Estrie (voir annexe 2). La durée moyenne pour répondre aux questions était d'environ trente minutes.

Le questionnaire qui a été distribué était divisé en différentes sections. D'abord, il y avait une section comportant des questions en lien avec les renseignements sur le profil de la personne consultée et sa situation familiale (âge, sexe, état matrimonial, pays d'origine, langues parlées, etc.). Ensuite, une autre section abordait le point de vue de la personne sur la violence conjugale. Finalement, la dernière section de ce questionnaire avait comme objectif de recueillir la perception de personnes immigrantes afin de savoir comment nous devrions lutter contre la violence conjugale. Afin de diffuser notre questionnaire, nous avons consulté notre évaluatrice de projet dans une optique de distribuer un questionnaire qui irait rejoindre le plus de personnes immigrantes possible.

Pour ce qui est de la conception de ce questionnaire, nous avons utilisé à la fois des questions ouvertes et des questions fermées. Les questions fermées permettaient de clarifier certaines informations de manière plus factuelles afin de créer des tableaux et des statistiques. Pour ce qui est des questions ouvertes, elles nous permettaient d'approfondir le sujet questionné. Ainsi, elles étaient formulées dans une option de recueillir la vision des personnes qui nous permettraient de pousser encore plus notre analyse de la situation. En vérité, nous tenions à avoir des réponses détaillées afin de bien saisir la portée des propos et des actions mises en œuvre par les personnes consultées. Nous avons également laissé un espace « commentaires » à la toute fin des questionnaires, afin que les personnes interrogées puissent nous mentionner des informations qui auraient pu être omises dans le questionnaire et qu'elles trouvaient importantes de nous partager pour la réalisation de notre projet.

2.2 Démarches méthodologiques utilisées et ses limites

Notre démarche nous permettait de prendre conscience de l'opinion et des recommandations des personnes immigrantes en lien avec les services à modifier afin d'améliorer l'accessibilité des services et des structures existantes pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

Si la distribution de ce questionnaire était à refaire, nous avons conclu que nous souhaiterions le traduire en différentes langues entre autres en anglais et en espagnol afin de rejoindre le plus de personnes immigrantes possible. Nous sommes conscientes que ce questionnaire a pu occasionner certaines difficultés de compréhension par les thèmes qui ont été abordés. Nous avons tenté dans la majorité des situations où une personne pourrait avoir plus de difficulté à comprendre ce qui était demandé qu'elle soit accompagnée d'une personne de confiance qui maîtrise bien le français et qui pourrait l'accompagner à le compléter. Nos partenaires nous ont été d'une aide précieuse à cette étape du projet. Nous sommes donc conscientes qu'un certain pourcentage des réponses pourrait s'avérer biaisé suite à la barrière de la langue. La problématique de la violence conjugale est certes un sujet qui demeure difficile à aborder. Lors de l'analyse des questions, nous avons également pu remarquer que certaines personnes préféraient s'abstenir sur certaines questions.

De ce fait, l'analyse des données recueillies n'a aucune prétention statistique ou généraliste ni une prétention de valider ou d'invalider les informations reçues. Les données recueillies nous servent davantage de guide de réflexion afin de voir quels sont les services à améliorer pour faciliter leur accessibilité à la population immigrante en Estrie.

Questionnaire

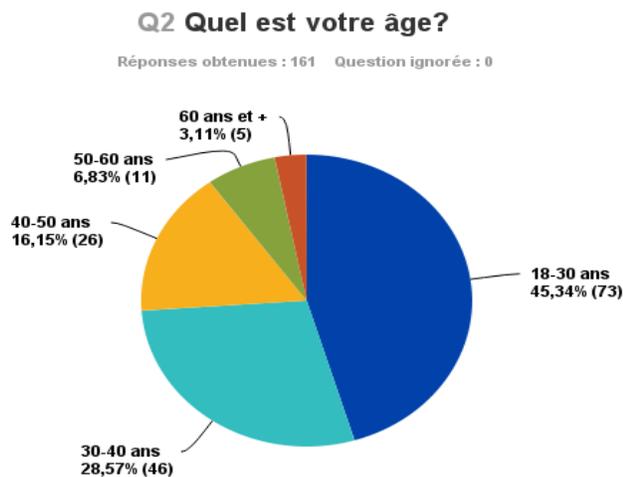
1. Quel est votre sexe ?

95 personnes qui ont rempli le questionnaire étaient de sexe féminin (59.8 %) alors que 64 personnes étaient de sexe masculin (40.3 %). Nous avons donc complété notre objectif de rejoindre plus de femmes que d'hommes. Nous souhaitons rencontrer plus de femmes puisque notre projet s'adresse avant tout aux femmes immigrantes victimes de violence conjugale.



2. Quel est votre âge ?

Les personnes âgées de 18-30 ans semblent plus faciles à rejoindre puisque c'est cette tranche d'âge qui nous a répondu de façon majoritaire. Nous croyons que notre mode de diffusion qui était majoritaire, soit par Internet, aurait pu avoir une incidence sur ces résultats. De plus, nous avons remarqué lors de nos focus groups en francisation que les jeunes immigrants semblent plus ouverts à parler de ce sujet qui peut s'avérer tabou.



3. Quelle est votre langue maternelle?

Afin de mieux comprendre la nature de ces résultats, la question 6 vous permettra de voir de quelles origines provenaient les personnes immigrantes que nous avons rencontrées.

3. Quelle est votre langue maternelle?		
Langue	Pourcentage	Nombre de personnes
Dari	21.12 %	34
Dialectes africains	21.12 %	34
Langues latines	17.39 %	28
Langue d'Europe de l'Est	13.66 %	22
Arabe	9.94 %	16
Français	9.32 %	15
Langues asiatiques	4.97 %	8
Anglais	1.24%	2
Abstentions	1.24 %	2
Total	100%	161

4. Quelle langue parlez-vous à la maison?

Nous avons constaté que la langue maternelle est celle qui est la plus parlée à la maison. Il est possible de croire que cette réalité est en lien avec la volonté de préserver leur culture et leurs traditions familiales. Il nous a été souligné qu'il est également plus facile de parler et de penser dans la langue maternelle plutôt qu'avec une deuxième langue apprise. De plus, 40 % des répondants sont arrivés au Québec depuis moins d'un an et cela a une influence directe sur le fait de ne parler que la langue maternelle à la maison.

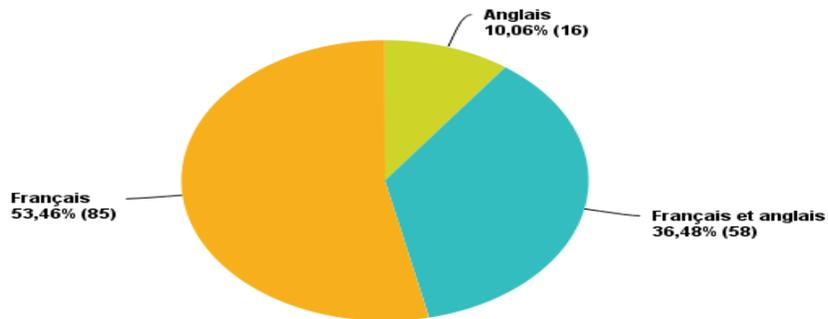
4. Quelle langue parlez-vous à la maison ?		
Langue	Pourcentage	Nombre de personnes
Langue maternelle	60.87 %	98
Français	21.12 %	34
Français et langue maternelle	16.77 %	27
Abstentions	1.24 %	2
Total	100	161

5. Quelle langue officielle parlez-vous ?

Lors des focus groups en francisation, nous avons constaté que plusieurs immigrants se débrouillaient très bien en anglais. Certains nous ont confié être entrés au Canada par le Québec puisque c'est le chemin le plus facile. Après une année obligatoire au Québec, ils ont le projet de quitter vers les provinces anglophones.

Q5 Quelle langue officielle parlez-vous?

Réponses obtenues : 159 Question ignorée : 2

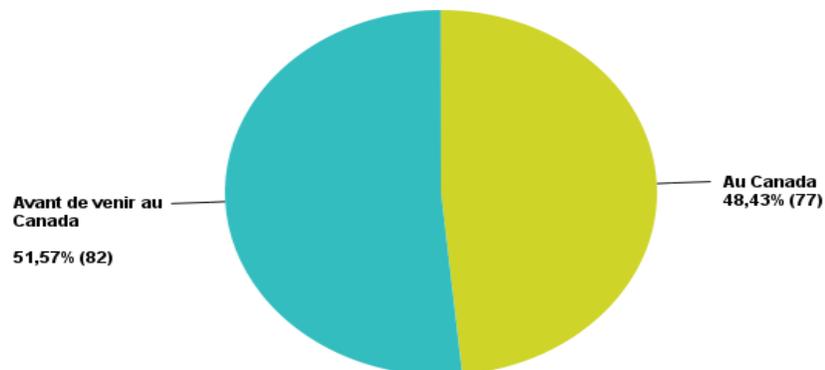


6. L'avez-vous apprise :

La majorité des personnes qui nous ont répondu avoir appris le français, avant de venir au Canada, proviennent d'Afrique de l'Ouest (46 %) et d'Afrique du Nord (11 %). Ces personnes ont appris le français dès leur enfance.

Q6 L'avez-vous apprise :

Réponses obtenues : 159 Question ignorée : 2



7. Depuis combien de temps parlez-vous cette langue?

Plus de 55 % des personnes immigrantes qui nous ont répondu parlent le français depuis plus de 10 ans. Alors que 28 % des personnes qui nous ont répondu ont affirmé parler le français depuis moins d'un an. Ces derniers sont ceux que nous avons rencontrés lors de nos focus groups en francisation et avec l'aide de nos partenaires.

7. Depuis combien de temps parlez-vous cette langue?		
Année	Pourcentage	Nombre de personnes
Moins de 1 an	28.57 %	46
Entre 1 an et 5 ans	8.70 %	14
Entre 5 ans et 10 ans	7.45 %	12
Plus de 10 ans	55.28 %	89
Total	100	161

8. Quel est votre pays d'origine?

Pour cette réponse, il est important de se référer à la légende (voir annexe 3) de ce document. Nous avons regroupé les pays par régions du monde (Afrique du Nord, Afrique Subsaharienne, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie, Europe occidentale, Europe de l'Est et Moyen-Orient) afin de faciliter l'analyse des résultats.

Lors de l'analyse des résultats, nous avons pu remarquer que 26 % de nos réponses ne provenaient de personnes originaires du Moyen-Orient. Nous avons été étonnées de ce résultat puisque c'est habituellement une population plus difficile à rejoindre compte tenu du sujet que nous abordions. Nous avons pu rejoindre cette population grâce à nos focus groups en classes de francisation.

L'Afrique subsaharienne est le deuxième regroupement qui a répondu le plus à notre questionnaire. Nous pouvons mentionner qu'en Estrie, entre 2011 et 2015, près du tiers des immigrants provenaient du continent africain. Il est donc normal de retrouver en grand nombre cette population à la fois dans nos organismes partenaires ainsi que dans les cours de francisation.

L'Amérique latine est le troisième regroupement qui a le plus répondu à notre questionnaire. Nous avons d'ailleurs remarqué que cette culture est celle qui utilise le plus les services que nous offrons à La Méridienne. Il est possible de mentionner que leur culture est plus similaire à celle des Québécois que d'autre culture.

Ainsi, il est possible de mentionner que la violence conjugale est un sujet qui est moins difficile d'aborder avec eux.

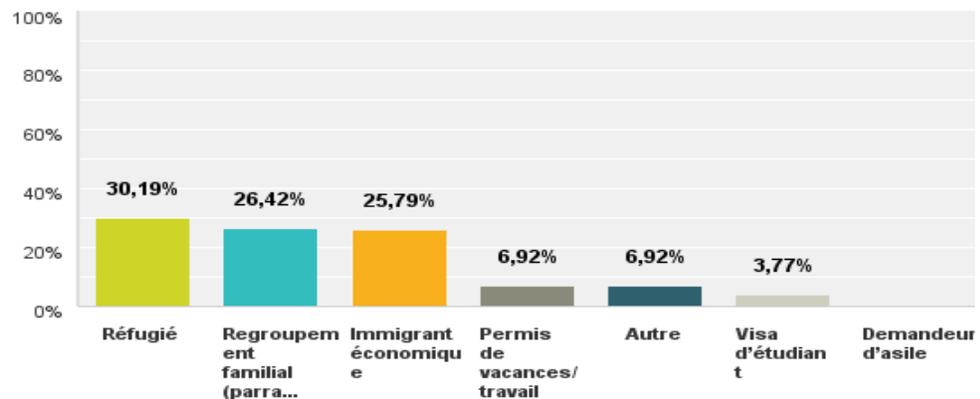
8. Quel est votre pays d'origine?		
Origine	Pourcentage	Nombre de personnes
Moyen-Orient	26.09 %	42
Afrique subsaharienne	23.60 %	38
Amérique latine	18.63 %	30
Europe de l'Est	11.80 %	19
Afrique du Nord	5.60 %	9
Europe occidentale	5.60 %	9
Asie	4.35 %	7
Amérique du Nord	2.48 %	4
Abstentions	1.85 %	3
Total	100 %	161

9. À votre arrivée au Canada étiez-vous :

Nous pouvons mentionner que trois statuts sont presque à égalité soit : les réfugiés (30 %), les immigrants économiques (26 %) et le regroupement familial (26 %). Les réfugiés en Estrie viennent majoritairement d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Europe de l'Est. Les immigrants économiques proviennent de l'Amérique latine, de l'Afrique Subsaharienne et de l'Afrique du Nord. Pour ce qui est du regroupement familial, les regroupements majoritaires sont le Moyen-Orient et l'Afrique subsaharienne.

Q9 À votre arrivée au Canada étiez-vous :

Réponses obtenues : 159 Question ignorée : 2



10. Si vous avez coché la case parrainage, indiquez-nous par qui?

Le regroupement du parrainage mari/femme est majoritairement représenté par l’Afrique subsaharienne et l’Amérique latine. Le Moyen-Orient (Syrie et Afghanistan), est le seul regroupement présent dans la case parrainage par un regroupement religieux.

10.Si vous avez coché la case parrainage, indiquez-nous par qui?		
Qui	Pourcentage	Nombre de personnes
Mari/Femme	53.12 %	17
Regroupement religieux	34.38 %	11
Famille	6.25 %	2
Inconnu	6.25 %	2
Total	100%	32

11. Depuis combien de temps vivez-vous au Canada?

Nous pouvons constater que la plupart des personnes immigrantes qui ont répondu au questionnaire vivent au Canada depuis moins d’un an. Nous croyons que nous avons rejoint autant de personnes de cette catégorie de par nos focus groups dans les classes de francisation et également puisque la plus grande période de services offerts se retrouve dans la première année des nouveaux arrivants.

11.Depuis combien de temps vivez-vous au Canada?		
Année	Pourcentage	Nombre de personnes
Moins de 1 an	39.75 %	64
Entre 1 an et 5 ans	20.50 %	33
Entre 5 ans et 10 ans	15.53 %	25
Plus de 10 ans	23.60 %	38
Abstention	0.62 %	1
Total	100 %	161

12. Depuis combien de temps vivez-vous en Estrie?

Il est important de prendre en considération que les vagues d'immigration ont été étroitement liées aux conflits armés dans le monde. Par conséquent, le regroupement d'Europe de l'Est et l'Amérique latine sont les plus représentés dans la catégorie des plus de 10 ans en Estrie. Aussi, il est possible d'affirmer qu'au cours des dernières années les nouvelles communautés sont l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient.

12. Depuis combien de temps vivez-vous en Estrie?		
Année	Pourcentage %	Nombre de personnes
Moins de 1 an	39.75 %	64
Entre 1 an et 5 ans	21.74 %	35
Entre 5 ans et 10 ans	14.28 %	23
Plus de 10 ans	20.50 %	33
Abstentions	3.73 %	6
Total	100 %	161

13. Avec qui êtes-vous venu au Canada?

Les personnes immigrantes qui ont répondu à notre questionnaire ont mentionné en majorité être venues au Canada avec leur famille immédiate (conjoint(e), enfants) ainsi qu'avec leur famille élargie. Les personnes qui ont répondu être venues seules étaient presque toutes parrainées par leur mari et leur femme. Tandis que les personnes qui sont venues avec leur famille représentent davantage la catégorie des personnes réfugiées et parrainées par les regroupements religieux.

13. Avec qui êtes-vous venu au Canada?		
Choix	Pourcentage %	Nombre de personnes
La famille de mon conjoint(e)	1.86 %	3
Seule / seul	17.39 %	28
Ma famille (parents/grands-parents/frères/sœurs)	37.27 %	60
Mon conjoint(e) et mes enfants	42.86 %	69
Abstentions	0.62 %	1
Total	100 %	161

Comment êtes-vous arrivées au Canada?

La plupart des personnes immigrantes consultées ont été déplacées dans d'autres pays avant d'arriver au Canada. Cette réalité s'explique entre autres par le grand nombre de personnes réfugiées qui ont répondu à ce questionnaire. Effectivement, l'une des particularités en Estrie quant à l'immigration est qu'elle reçoit proportionnellement plus de réfugiés que le reste du Québec. Ceux-ci proviennent de la catégorie des réfugiés pris en charge par l'État, car c'est lui qui choisit où les réfugiés devront s'établir, du moins de manière temporaire.

Comment êtes-vous arrivées au Canada ?	
Directement de mon pays d'origine	40.15 %
Déplacements à l'intérieur de mon pays	1.60%
Déplacements dans d'autres pays	47.97 %
Camp de réfugiés	10.28 %
Total	100 %

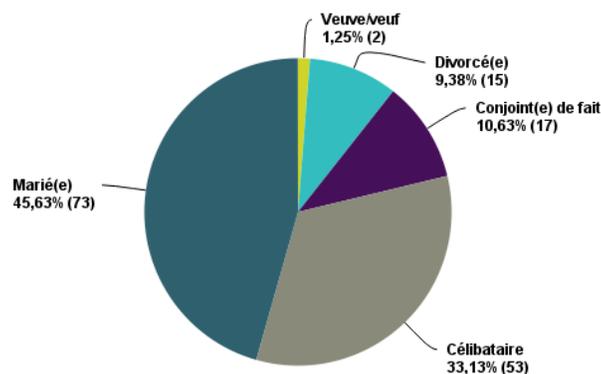
Situation familiale

14. Quel est votre état matrimonial?

La plupart des personnes immigrantes ayant répondu à ce questionnaire ont mentionné être mariées ou conjoints de fait. Ce constat est étroitement lié au fait que plus de la majorité des nouveaux arrivants sont venus au Canada avec leur famille, comme nous avons pu le constater à la question 10.

Q14 Quel est votre état matrimonial?

Réponses obtenues : 160 Question ignorée : 1

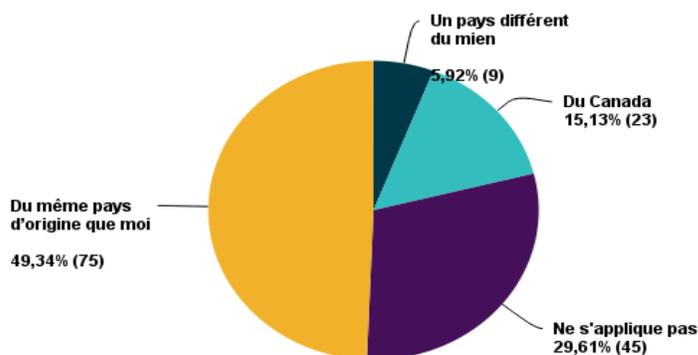


15. Quel est le pays d'origine de votre conjoint(e) ?

Près de la moitié des personnes étant en couple ont mentionné que leur conjoint provenait du même pays qu'eux.

Q15 Quel est le pays d'origine de votre conjoint(e) ?

Réponses obtenues : 152 Question ignorée : 9

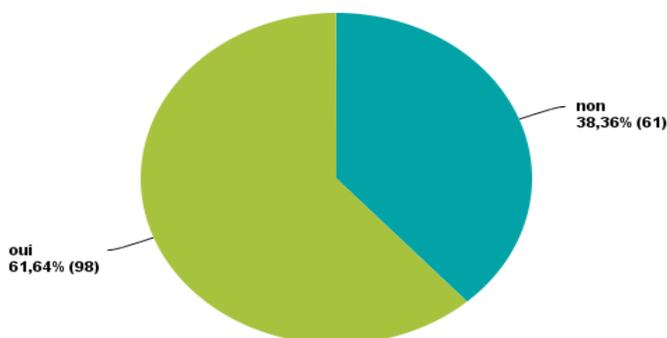


16. Avez-vous des enfants ?

Il est possible de faire un lien entre les personnes qui ont mentionné être célibataires et les personnes ayant mentionné ne pas avoir d'enfant. Ceci confirme que l'immigration est souvent un projet familial (pour avoir un complément d'information, voir les questions précédentes 13 -14 et 15).

Q16 Avez-vous des enfants ?

Réponses obtenues : 159 Question ignorée : 2

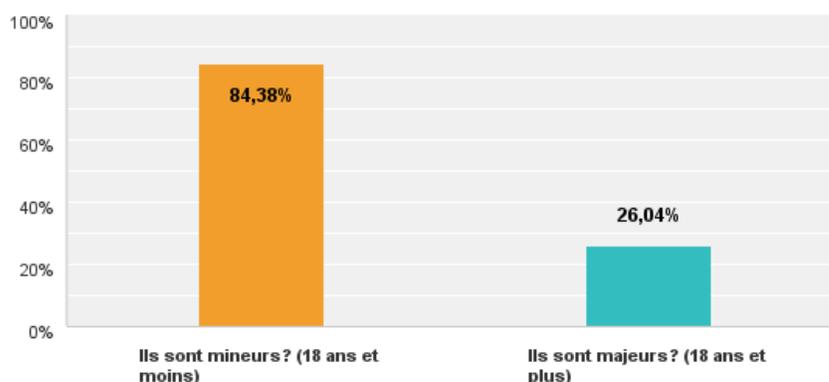


17. Si oui, sont-ils mineurs ou majeurs?

La majorité des personnes immigrantes ayant répondu au questionnaire ont mentionné avoir des enfants d'âge mineurs. Il est donc possible de faire un lien étroit entre cette réponse et le fait que plus de 74 % des gens ayant répondu au questionnaire sont âgés de moins de 40 ans. À l'inverse, 67 % des gens ayant répondu que leurs enfants sont majeurs habitent au Canada depuis plus de 10 ans.

Q17 Si oui, vous avez des enfants:

Réponses obtenues : 96 Question ignorée : 65

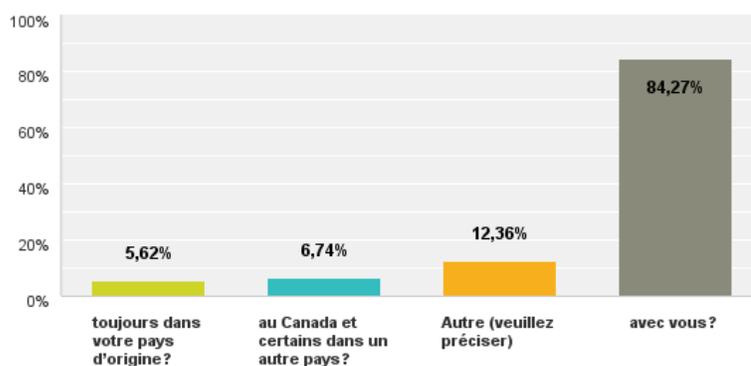


18. Si vous avez des enfants, où vivent-ils?

La majorité des personnes immigrantes habitent avec leurs enfants. Seulement 5 % de leurs enfants vivent toujours dans le pays d'origine.

Q18 Si oui, vous avez des enfants, vivent-ils:

Réponses obtenues : 89 Question ignorée : 72



Votre point de vue sur la violence

19. Croyez-vous que les éléments suivants sont de la violence conjugale entre conjoints :

Nous pouvons constater que 90 % des personnes immigrantes, qui ont répondu à notre questionnaire, ont des perceptions communes sur la violence en ce qui concerne : les menaces ou le chantage, frapper, donner des coups de poing ou des coups de pied, lancer des objets, bloquer le passage, pousser ou serrer les bras, manipuler, intimider dans le but de le contrôler, isoler et empêcher son conjoint(e) de voir des amis et/ou la famille. Ainsi, ces éléments représentent pour eux des formes de violence conjugale. Aussi, ces répondants s'entendent à plus de 80 % pour mentionner que les éléments suivants représentent également des formes de la violence conjugale : contrôler les communications (téléphone, Internet...) et interdire d'aller travailler à son conjoint(e).

Nous avons constaté que deux réponses étaient mitigées quant à la perception de la violence conjugale. Ainsi, 66 % des répondants ont affirmé que de refuser des contacts sexuels pour punir son conjoint(e) est une forme de violence tandis que 34 % indiquent que cela n'en était pas. Également, 55.78 % des répondants ont affirmé que critiquer son conjoint(e) était une forme de violence conjugale tandis que 44.22 % ne partageaient pas cet avis.

De plus, l'un des grands constats que nous avons réalisés lors de cette analyse est la différence entre la perception des femmes et des hommes en lien avec certaines formes de violence. En fait, les femmes ont répondu en plus grand nombre que ces éléments suivants étaient des formes de violence conjugale : contrôler son conjoint(e) à 14.73 % de plus que les hommes, humilier ou intimider son conjoint(e) en parlant de son corps à 12,11 % de plus que les hommes, obliger des rapports et des pratiques sexuelles sans le consentement du conjoint(e) à 7.47 % de plus que les hommes et tenter d'étrangler son conjoint(e) à 7.08% de plus que les hommes.

Pour ce qui est des hommes, ils ont répondu en plus grand nombre que les éléments suivants étaient de la violence conjugale : soit ignorer son conjoint(e) pendant des heures ou des jours à 9.64 % de plus que les femmes, dénigrer les capacités intellectuelles ou l'apparence du conjoint(e) à 8.22 % de plus que les femmes et critiquer son conjoint(e) à 18.36 % de plus que les femmes.

Donc, nous pouvons affirmer que les femmes ont une perception plus commune pour certaines énoncées de violences puisque huit de leurs réponses se comptabilisent à plus de 90 % par des

réponses affirmatives. Nous pouvons aussi constater dans le tableau 19.1 que les femmes ont reconnu en plus grand nombre les violences physiques et sexuelles comme des formes de violence conjugale. Alors que du côté des hommes, ils ont reconnu en plus grand nombre les formes de violences psychologiques et physiques. Ces énoncés nous ont donc permis de prendre connaissance de ces différentes opinions en ce qui a trait aux formes de violence conjugale pour les femmes et les hommes immigrants.

19.1 Tableau des résultats selon le rang par genre

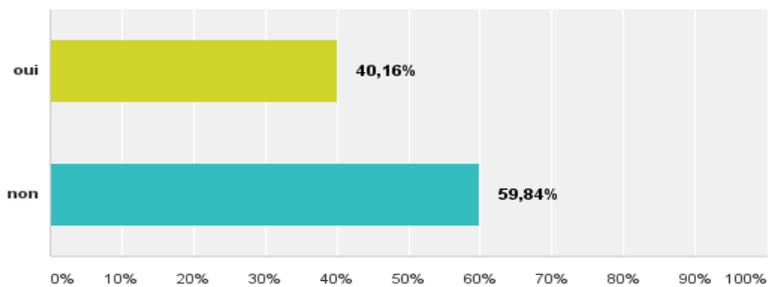
Mixte	Femme	Homme	Différence %
1. Faire des menaces ou du chantage à son conjoint(e)	1 ^{er}	2 ^e	+ 6.93 % oui ♀
2. Tenter d'étrangler son conjoint(e)	2 ^e	7 ^e	+ 7.08 % oui ♀
3. Frapper, donner des coups de poing ou des coups de pied à son conjoint(e)	3 ^e	5 ^e	+ 5.90 % oui ♀
4. Lancer des objets, bloquer le passage, pousser ou serrer les bras de son conjoint(e)	5 ^e	4 ^e	+ 3.67 % oui ♀
5. Obliger des rapports et des pratiques sexuelles sans le consentement du conjoint(e)	6 ^e	9 ^e	+ 7.47 % oui ♀
6. Manipuler, intimider son conjoint(e) dans le but de le contrôler	7 ^e	8 ^e	+ 5.42 % oui ♀
7. Humilier ou intimider son conjoint(e) en parlant de son corps	4 ^e	12 ^e	+ 12.11 % oui ♀
8. Isoler, empêcher son conjoint(e) de voir des amis et/ou la famille	8 ^e	10 ^e	+ 5.25 % oui ♀
9. Insulter son conjoint(e)	9 ^e	3 ^e	+ 3.3 % oui ♂
10. Manquer de respect à son conjoint(e)	11 ^e	6 ^e	+ 6.14 % oui ♂
11. Dénigrer les capacités intellectuelles ou l'apparence du conjoint(e)	13 ^e	1 ^{er}	+ 8.22 % oui ♂
12. Contrôler les communications (téléphone, Internet...) de conjoint(e)	10 ^e	11 ^e	+ 1.86 % oui ♀
13. Interdire d'aller travailler à son conjoint(e)	14 ^e	14 ^e	+ 2.87 % oui ♀
14. Contrôler son conjoint(e)	12 ^e	16 ^e	+ 14.73 % oui ♀
15. Obliger son conjoint(e) d'aller travailler	15 ^e	13 ^e	+ 8.94 % oui ♂
16. Donner des ordres à son conjoint(e)	17 ^e	17 ^e	+ 1.55 % oui ♀
17. Ignorer son conjoint(e) pendant des heures ou des jours	19 ^e	15 ^e	+ 9.64 % oui ♂
18. Contrôler l'argent, les dépenses et les revenus du couple	16 ^e	20 ^e	+ 9.41 % oui ♀
19. Refuser des contacts sexuels pour punir son conjoint(e)	18 ^e	19 ^e	+ 0.55 % oui ♀
20. Critiquer son conjoint(e)	20 ^e	18 ^e	+ 18.36 % oui ♂

20. Pensez-vous avoir déjà vécu l'une de ces situations ?

40 % des personnes immigrantes consultées pour ce questionnaire affirment avoir déjà vécu l'une des formes de violences qui a été nommées à la question 19. De ce nombre, 33 sont des femmes et 15 sont des hommes. Cette réponse est étroitement en lien avec l'étude menée par l'Organisation mondiale de la santé, qui stipule que près du tiers (30 %) des femmes à travers le monde ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. Chez les femmes nord-américaines, la prévalence à vie de cette violence se situerait à 21%.

Q20 Pensez-vous avoir déjà vécu l'une de ces situations ?

Réponses obtenues : 122 Question ignorée : 39

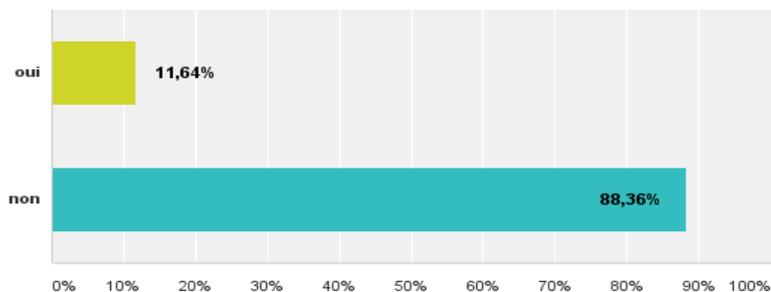


21. Pensez-vous vivre présentement l'une de ces situations ?

Une proportion de 11% des personnes immigrantes soit 10 femmes et 6 hommes ayant répondu à ce questionnaire mentionnent vivre actuellement une situation de violence conjugale au sein de leur couple.

Q21 Pensez-vous vivre présentement l'une de ces situations ?

Réponses obtenues : 146 Question ignorée : 15

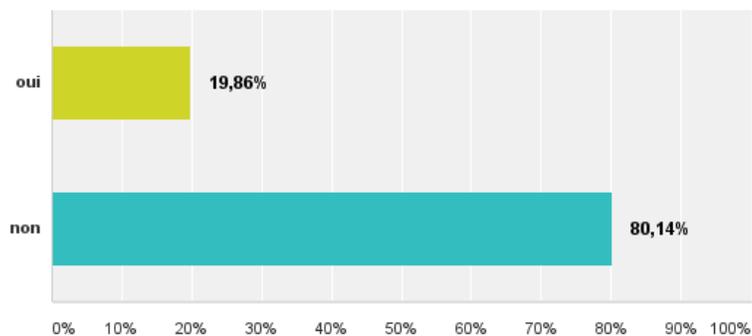


22. Pensez-vous avoir déjà fait vivre l'une de ces situations à un(e) conjoint(e)

Pour cette question, 19.86 % des personnes immigrantes répondantes ont mentionné avoir déjà fait vivre une situation de violence à leur conjoint(e). De ce nombre 18 sont des femmes et 11 sont des hommes. En interprétant ces résultats, nous nous questionnons à savoir si cette question a été comprise par l'ensemble des répondants puisque cette réponse est contraire à tout ce que nous avons pu constater au cours de nos années d'expérience. Cela remet en perspective la responsabilisation des femmes face au problème de violence au sein des couples.

Q22 Pensez-vous avoir déjà fait vivre l'une de ces situations à un(e) conjoint(e)

Réponses obtenues : 146 Question ignorée : 15



23. Quels sont les facteurs qui peuvent provoquer une situation de violence dans un couple?

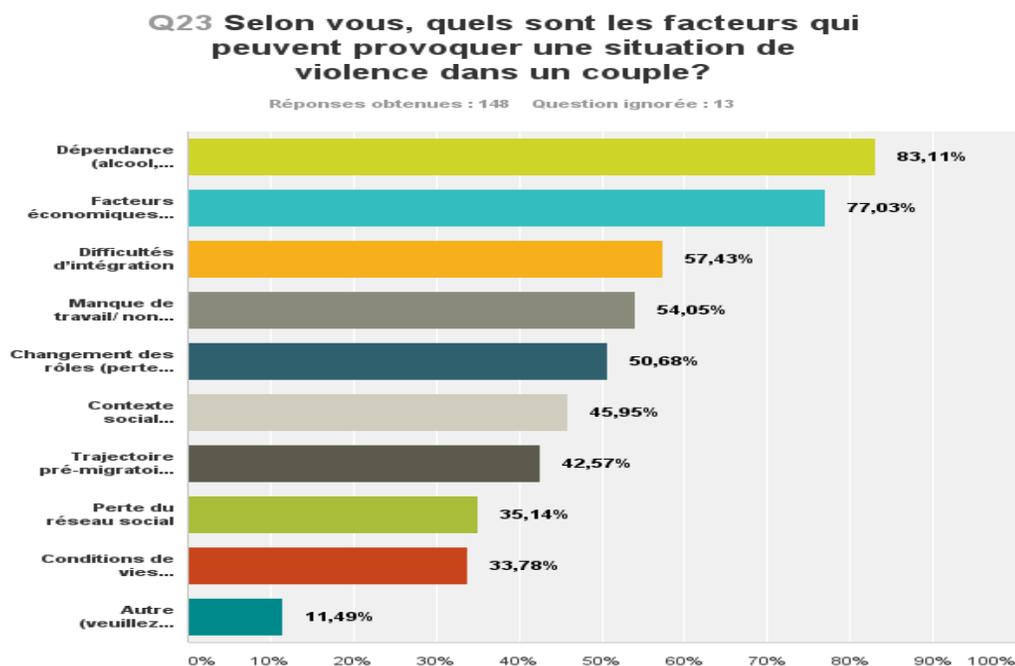
Voici quelques constats qui ont soulevé notre réflexion lors de l'analyse des questionnaires.

Nous constatons à la fois avec les réponses du questionnaire et lors de nos focus groups que les hommes immigrants ont la perception de perdre du pouvoir au niveau de la dynamique familiale. Effectivement, au Canada, les hommes et les femmes sont égaux dans leurs droits. Cette réalité a comme conséquence que bien des femmes immigrantes gagnent du pouvoir dans plusieurs sphères de leur vie comparativement à leur pays d'origine. Ce changement au niveau des droits donne l'impression aux hommes de perdre du pouvoir. Pour appuyer ce constat, voici des propos qui ont été relevés lors du questionnaire que nous avons distribué à la population immigrante : « Ici les femmes connaissent leurs droits et veulent les faire respecter, quand les immigrants arrivent ici, l'homme perd du pouvoir et la femme en gagne. » Par conséquent, il est possible de mentionner que l'intégration des hommes dans la société d'accueil et le manque de travail sont des raisons évoquées, autant dans le questionnaire que dans les focus groups, en lien avec la diminution de pouvoir des hommes au Canada.

Nous avons entendu à maintes reprises que « les hommes s'intègrent à une société par le travail ». Certes, plusieurs obstacles freinent les immigrants dans leur intégration sur le marché du travail tels que la non-reconnaissance des diplômes, la langue, le manque de scolarité qui ont été mentionnés précédemment. Lors de l'analyse des réponses du questionnaire, nous avons constaté que le mythe que l'alcool provoque la violence conjugale est encore très répandu. Effectivement, cette réponse a été soulevée à plus de 83.11%. Il est possible de mentionner que ce mythe est également très courant dans la société québécoise.

Il est aussi intéressant de soulever que plusieurs immigrants, dont une majorité de femmes ont mentionné que la violence au sein de leur couple a débuté après leur immigration. Plusieurs personnes immigrantes affirment que la migration ainsi que l'adaptation à la nouvelle culture du pays d'accueil peuvent causer la violence conjugale. Soit, les difficultés d'intégration à 57.43%, le changement des rôles dans la maison à 50.68 %, le contexte social différent du pays d'accueil à 46% et la trajectoire pré-migratoire difficile à 42.57 %.

Nous avons pu constater lors de l'analyse de ces questionnaires que bien qu'il n'y a pas de justification pour la violence conjugale, la perception de la population immigrante sur les facteurs qui peuvent provoquer une telle situation est à prendre en compte dans l'intervention.



Comment lutter contre la violence

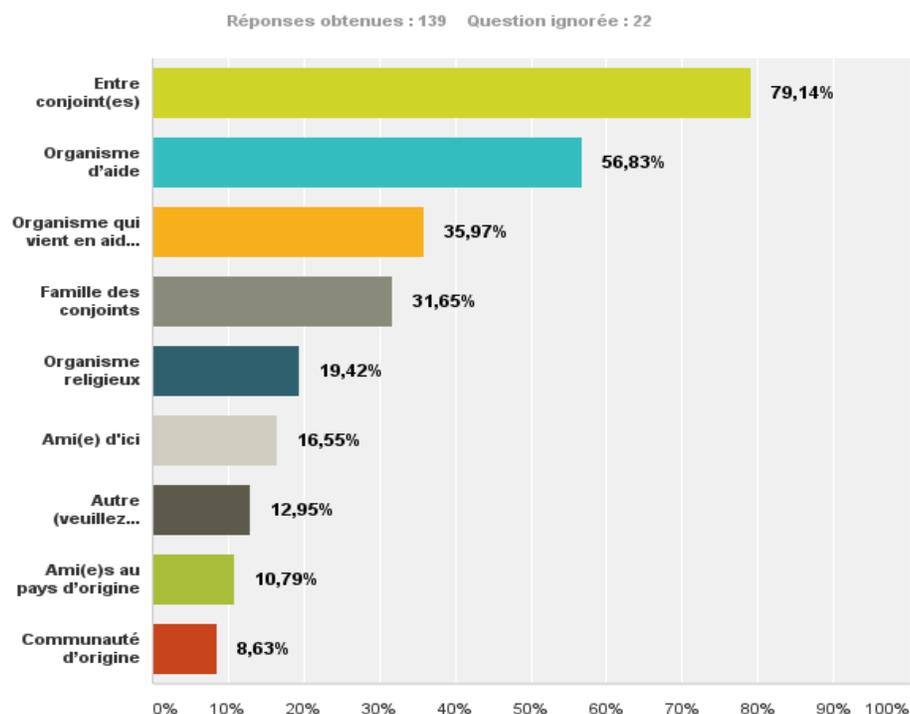
24. Avec qui devrait-on régler un conflit ou situation de violence dans le couple?

Lors de l'analyse de cette question, nous avons pu constater que les réponses des femmes et des hommes étaient similaires. Effectivement, les données qui nous ont été transmises mettaient dans le même ordre, toutes les réponses indépendamment du sexe du répondant.

Pour ce qui est de la catégorie, autre : nous avons pu constater que 11 femmes, provenant de tous les regroupements, ont suggéré d'aller consulter un travailleur social ou un psychologue. 5 autres femmes ont suggéré d'utiliser la thérapie de couple pour régler le conflit, 2 femmes la médiation culturelle et une femme a mentionné qu'une telle situation devait se régler au niveau social et politique.

Pour cette même catégorie, les hommes ont quant à eux suggéré d'utiliser les autorités concernées, la justice ou le CAVAC.

Q24 Selon vous, avec qui devrait-on régler un conflit ou une situation de violence dans le couple?



25. Connaissez-vous les services d'aide offerts au Québec ?

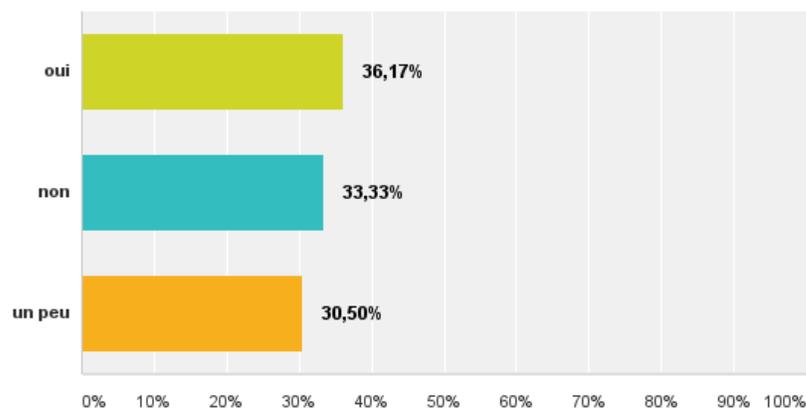
Cette réponse a été particulièrement mitigée. En fait, les réponses sont presque à égalité puis que 36 % des répondants ont mentionné connaître les services d'aide, 33 % des répondants ont mentionné ne pas les connaître et 30 % ont mentionné les connaître un peu.

Les regroupements féminins ayant répondu connaître les services d'aide offerts au Québec sont l'Afrique subsaharienne, l'Europe de l'Est et l'Amérique latine. Pour les hommes, c'est l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient et l'Amérique latine.

Cette réponse nous permet de constater à quel point il existe encore un travail de sensibilisation et de visibilité pour faire connaître les services d'aide en Estrie. Cette réponse nous confirme donc l'importance de notre projet afin de favoriser l'accessibilité des femmes immigrantes aux services d'aides en violence conjugale.

Q25 Connaissez-vous les services d'aide offerts au Québec

Réponses obtenues : 141 Question ignorée : 20



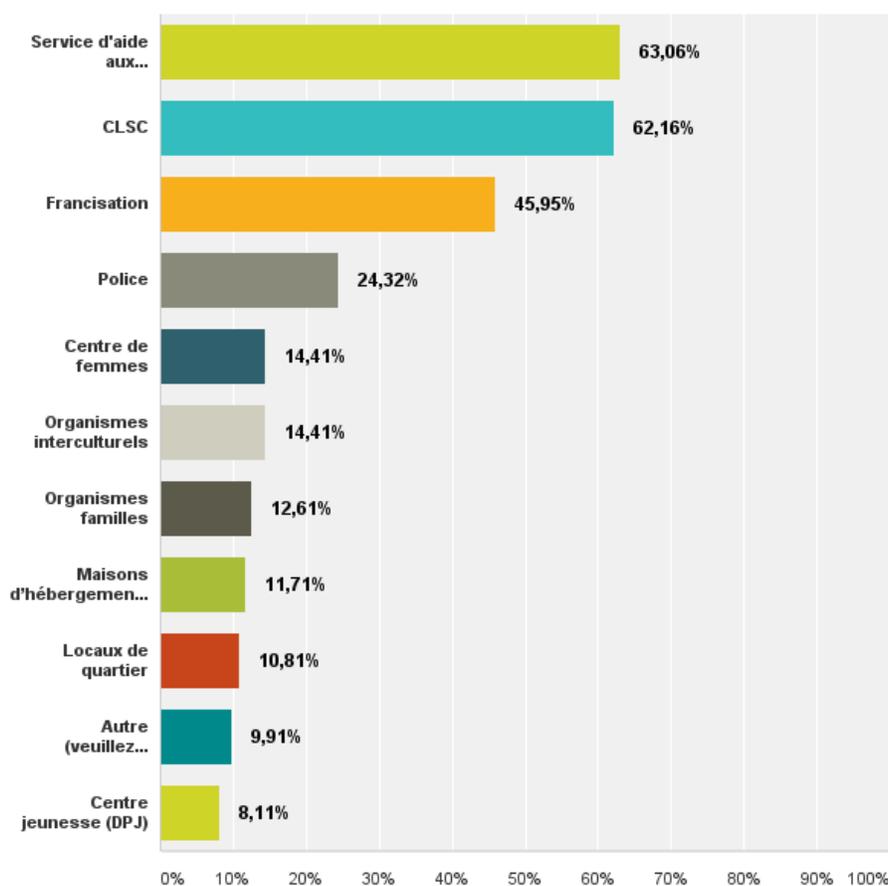
26. Quels sont les services d'aide que vous avez déjà utilisés?

Le SANC et le service de francisation sont des services qui sont offerts dès l'arrivée des nouveaux immigrants. Ces services sont obligatoires afin de favoriser leur intégration au sein de la société donc, nous n'avons pas été surprises de constater que ces services avaient été utilisés en si grand nombre. Pour ce qui est du CLSC, nous croyons que cette institution leur est référée dès leur arrivée puisque cet organisme est neutre et offre divers services médicaux et psychosociaux aux nouveaux arrivants.

Dans la catégorie autre, les trois organismes qui ont été mentionnés à plusieurs reprises sont le Centre local d'emploi, Moisson Estrie ainsi que les services psychologiques au privée.

Q26 Quels sont les services d'aide que vous avez déjà utilisés?

Réponses obtenues : 111 Question ignorée : 50



27. Est-ce que les organismes actuels répondent aux besoins des communautés immigrantes?

En lien avec cette réponse, nous croyons que certaines modifications dans les services actuels pourraient permettre de répondre davantage aux besoins des communautés immigrantes. 31 % des répondants mentionnent qu'ils existent des besoins qui ne sont pas répondus par les organismes en place. Nous vous dressons un portrait des besoins qui ont été identifiés de façon majoritaire. L'importance est de pouvoir offrir ces services au plus grand nombre de personnes immigrantes puisqu'il s'agit d'un sujet tabou et sensible pour certaines cultures.

Il a été soulevé par plusieurs personnes immigrantes que les organismes québécois devraient essayer de mieux comprendre les réalités des immigrants plutôt que de les traiter comme des Québécois selon la formule: intégrés ou pas intégrés. En ce sens, il a été suggéré d'utiliser l'approche interculturelle puisque plusieurs organismes ne prennent pas en considération les différents rapports que les immigrants ont face au mariage et/ou divorce.

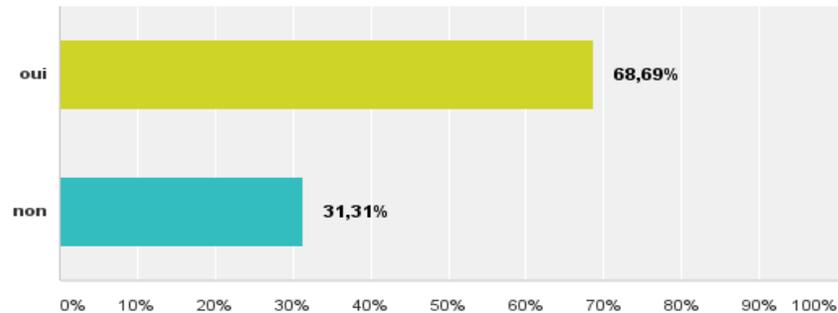
Aussi, il a été formulé que les organismes répondent aux besoins pour ce qui est des logements, des cours de langue, le transport, la garderie, mais pour l'emploi difficilement. Il a été soulevé que les services ne sont pas toujours bien offerts et que souvent, les personnes immigrantes ne peuvent pas bénéficier de leur aide jusqu'au bout. De plus, l'accès à certains services est limité à une fois par famille. Ainsi, une famille dont les membres n'arrivent pas tous en même temps ne peut recevoir d'autres services ultérieurement pour ces nouveaux arrivants (souvent, les femmes et les enfants arrivent plus tard que le père/mari). Ce problème créer un isolement pour les femmes qui dépendent entièrement de leur mari à leur arrivée, pour s'intégrer, socialiser, etc. Par conséquent, un manque d'information sur les droits des personnes immigrantes a été identifié.

De plus, il a été mentionné que parfois la culture et les valeurs empêchent les personnes immigrantes à aller rechercher de l'aide : par honte, par peur de ne pas être comprise, par peur d'aggraver la situation, etc. Ainsi, si les femmes immigrantes pouvaient voir des semblables dans leurs organismes, cela les aiderait à aller chercher de l'aide. De plus, la barrière de la langue a été mentionnée puisque certaines personnes trouvent difficile de ne pas pouvoir avoir des services dans leur langue maternelle.

Dans la prochaine étape de notre projet, nous travaillerons à mettre des partenariats afin d'offrir un continuum de services.

Q27 Est- ce que les organismes actuels répondent aux besoins des communautés immigrantes?

Réponses obtenues : 99 Question ignorée : 62



28. Que pensez-vous des services que vous, ou une personne de votre entourage avez reçus, dans une situation de violence conjugale?

La plupart des personnes qui ont répondu au questionnaire ont mentionné avoir eu ou connaître des gens de leur entourage qui ont vécu une bonne expérience auprès des services d'aide suite à une situation de violence conjugale.

Choix de réponses	Réponses
Bonne expérience	44,44%
Mauvaise expérience	7,94%
Commentaires	60,32%

Les commentaires qui ont été formulés sont les suivants :

Bonnes expériences

- Intervention policière rassurante où il y a eu une référence aux services d'aide pour femmes victimes de violence conjugale
- Maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale : chaleureuse, sécurisante, calme, intervenantes professionnelles pouvant m'outiller sur ma réalité et m'offrir un accompagnement adapté
- Services de la part de travailleurs sociaux ou psychologues adaptés à la situation vécue
- Les services du SANC m'ont permis de me retourner vers les bonnes ressources

Mauvaises expériences

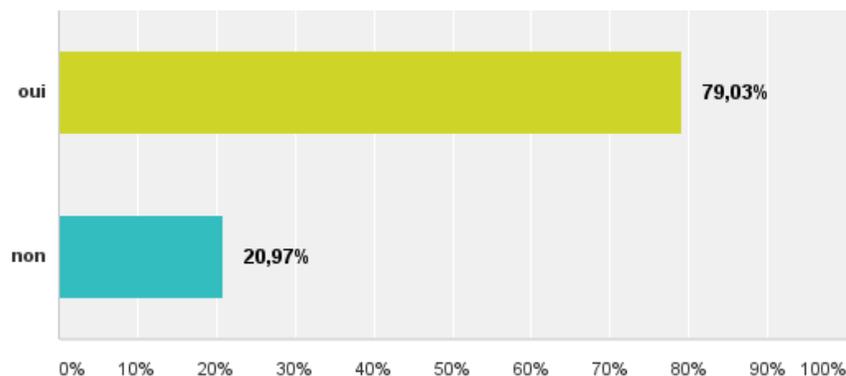
- Les services cherchent souvent la voie la plus rapide comme la séparation du couple alors que si on reste entre personne et on s'échange nos idées, on peut trouver une solution adéquate pour sauver le couple
- Il devrait exister des séances d'animations pour les immigrants parce qu'il y a tant d'ignorance par exemple au niveau des droits et devoirs dans la nouvelle société d'accueil.

29. Pensez-vous que la population immigrante a des besoins d'aides différents en ce qui concerne les conflits dans un couple ?

La grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire mentionne que la population immigrante a des besoins d'aides qui sont différents de ceux des Québécois en ce qui concerne les conflits dans les couples. Ainsi, la différence de culture et de traditions doit être prise en considération lors de l'intervention afin d'offrir un accompagnement qui est adapté compte tenu de la réalité de vie de la personne rencontrée. Il est important de ne pas imposer de façon de faire, mais plutôt offrir du soutien et informer la personne sur leurs droits.

Q29 Pensez-vous que la population immigrante a des besoins d'aide différent en ce qui concerne les conflits dans un couple?

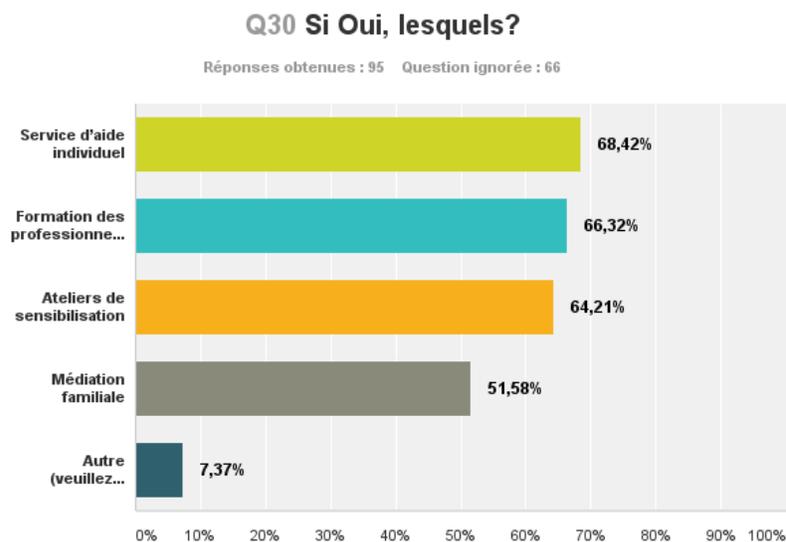
Réponses obtenues : 124 Question ignorée : 37



30. Si vous croyez que la population immigrante a des besoins d'aide différents en ce qui concerne les conflits dans un couple, quels sont-ils?

Les besoins d'aide qui sont les plus importants pour la population immigrante sont à 68 % les services d'aide individuels, à 66 % offrir de la formation au professionnel intervenant auprès d'une clientèle immigrante et finalement à 64 % promouvoir des ateliers de sensibilisation.

Dans la section autre, il a été suggéré d'embaucher des intervenants immigrants, d'utiliser la médiation préventive et d'utiliser la médiation interculturelle.



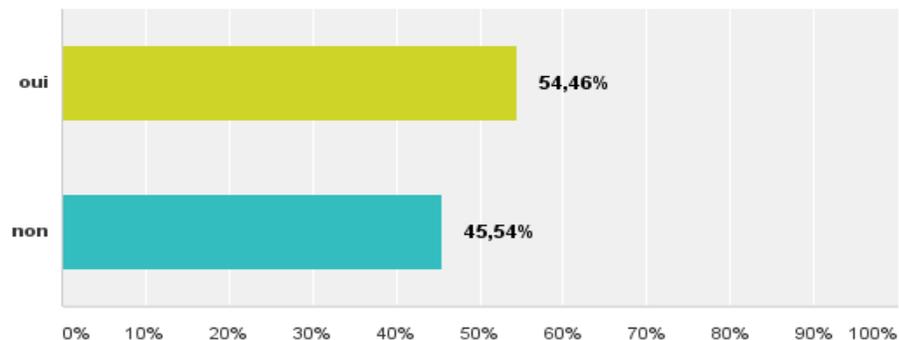
31. Pensez-vous que les services existants tiennent compte des différences au niveau culturel?

Nous constatons que plus de 45.5 % des répondants indiquent qu'ils ont l'impression que les services existants ne tiennent pas compte des différences au niveau culturel. Voici les principaux commentaires qui ont été formulés en lien avec cette question : il est primordial de mettre de l'avant l'approche interculturelle dans tous les organismes qui interviennent auprès de personnes immigrantes puisqu'il a été souligné à plusieurs reprises que les services ne sont pas en phase avec les réalités des immigrants. Par conséquent, c'est l'une des raisons pour lesquelles les immigrants préfèrent régler leurs problèmes eux-mêmes. Plusieurs immigrants ont mentionné que les services sont conçus pour la société en général et qu'ils ne sont pas adaptés aux besoins des immigrants.

Ces résultats renchérissent notre volonté d'améliorer les services pour les personnes immigrantes. Une telle réponse stimule donc notre volonté à créer des partenaires avec les organismes de l'Estrie afin de mettre de l'avant des services qui seront mieux répondre aux différents besoins de la population immigrante.

Q31 Pensez-vous que les services existants tiennent compte des différences au niveau culturel?

Réponses obtenues : 101 Question ignorée : 60



32. Avez-vous des suggestions pour améliorer les services en violences conjugales afin qu'ils répondent mieux aux besoins des communautés immigrantes?

Suggestions	Nombre
Faire encore plus de sensibilisation et d'information auprès des personnes immigrantes pour savoir quoi faire en cas de violence pour qu'ils connaissent les ressources rapidement après leurs arrivées au Québec	10
Plusieurs formations interculturelles pour les intervenantEs	7
Il devrait y avoir des intervenants d'origine immigrante dans les organismes	5
Faire connaître plus les services, publicités, ou autres	4
Donner des services dans la langue maternelle de la personne si possible	3
Avoir une personne ressource auprès des communautés qui pourraient travailler avec les intervenants pour apporter le soutien culturel	3
Une plus grande implication dans les communautés immigrantes	2
Concerter et travailler avec les organismes interculturels	2
Maintenir la formation de médiateur interculturel ou même l'encourager	2
Intégrer la dimension culturelle dans les organismes	2
Utiliser des interprètes	1
Prendre le temps, crée un lien avant de poser des questions	1
Impliquer la famille pour régler les conflits	1
Études réelles comme la vôtre pour comprendre la situation des immigrants	1
Je crois que les services pourraient être offerts à la télévision pour plus les faire connaître	1
Je pense qu'il faut beaucoup échanger avec les immigrants pour mieux comprendre leurs réalités et ne pas les juger.	1
Le gouvernement doit être conscient de la réalité de l'immigration actuelle au Québec	1
Associer les immigrants dans les enquêtes, études et services pour avoir une idée ajustée des problèmes conjugaux et des solutions à proposer.	1

33. Avez-vous des commentaires :

Commentaires	Nombre
Il faut mettre fin aux violences conjugales faites aux femmes - tolérance 0.	2
Pour aider les immigrants: le Canada doit reconnaître les diplômes et permettre aux gens de faire leurs métiers, parce que le manque de travail et de reconnaissance augmente les situations de violence.	2
Il faudrait de vrais services qui prennent en compte les différentes réalités des diverses communautés vivant ici.	1
Je pense que les couples qui arrivent, surtout les réfugiés ont besoin d'aide professionnelle pour l'adaptation à une nouvelle culture et les aider à améliorer leur problématique.	1
Il faudrait arriver à diversifier l'offre de services auprès des femmes immigrantes.	1
Il faut savoir que ce n'est pas dans la culture ni dans la norme pour la majorité des communautés immigrantes de se présenter dans les services d'aide contre la violence conjugale. Comme on dit: le linge sale se lave en famille, et souvent c'est comme une honte d'aller exposer ses problèmes de couple à des personnes étrangères à la famille ou même à la communauté d'origine. Il ne faut pas s'attendre à ce que les femmes immigrantes (et surtout pas les hommes) qui vivent de la violence conjugale accourent dans ce genre de services.	1
Quand nous étions dans un camp de réfugiés en Guinée nous avons eu des ateliers sur l'égalité des genres, donc nous sommes habitués à entendre parler de ces questions.	1
Nous avons des cultures différentes, laisser les couples ou conjoints régler leurs problèmes, ne jamais se mêler de leurs affaires, c'est propre à eux.	1
La violence conjugale est un phénomène très répandu autant chez les Québécois natifs que chez les immigrants. Certes, c'est bien de se pencher sur ce problème chez les femmes immigrantes, mais il est judicieux de regarder le problème d'une manière globale. Il y a également lieu de se questionner sur les hommes qui subissent de la violence conjugale. Je trouve toutefois votre étude pertinente.	1

En résumé

Dans l'ensemble nous sommes satisfaites des résultats du sondage auprès de la population immigrante, puisque nous avons rejoint une bonne proportion de cette population, ainsi qu'une représentation homme-femme très satisfaisante. Nous avons réussi à obtenir une vue d'ensemble de la situation et de la perception de la population immigrante concernant les services d'aide qui leur sont offerts. Cependant contrairement aux femmes réfugiées, il y a une partie de la population des femmes immigrantes que nous n'avons pas été en mesure de rejoindre, celle des femmes parrainées ou sans statut.

Notre expérience comme maison d'hébergement et nos partages d'informations auprès de nos partenaires (maisons d'hébergement de notre région) reflètent tout à fait cette lacune dans les réponses aux questionnaires. La majorité des femmes immigrantes qui sont hébergées dans nos services sont, soit parrainées ou sans statut. Dans la majorité des cas elles n'ont pas fréquenté les classes de francisation ni les services d'accueil et elles ne connaissent aucun organisme.

Ces femmes sont référées par les services policiers, les lignes d'urgence détresse, la DPJ, etc. Elles arrivent en hébergement en bout de ligne et vivent beaucoup d'isolement et de pression devant l'ampleur des démarches qu'elles ont la possibilité d'entreprendre. La barrière de la langue est un obstacle majeur dans l'intervention auprès de ces femmes.

Les statistiques du service d'aide aux Néo-Canadiens de notre région nous indiquent bien les pourcentages et catégories de statut qui reçoivent majoritairement des services. Au cours des 10 dernières années, les parrainages familiaux représentaient seulement entre 2 et 8 % des statistiques d'accueil. Donc il nous est permis de penser que cette partie de la population n'est pas rejointe par les services et que des changements doivent être faits pour combler cette lacune.

RECOMMANDATIONS

Durant la première année de ce projet, nous avons fait l'évaluation des besoins des organismes et de la population immigrante de notre région. Nous avons consulté nos partenaires et la population immigrante sous forme de questionnaire, de focus et d'entrevue individuelle. Ces actions nous ont permis de faire l'analyse de la situation afin de dresser une liste de recommandation qui pourrait améliorer grandement l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

- 1) Nous reconnaissons la nécessité de développer les partenariats interorganismes à la fois pour faire circuler les informations, faire des réseaux d'accompagnement, développer des formations interculturelles transversales et aussi mieux tenir compte de l'intersectionnalité des violences, chaque organisme pouvant intervenir de manière plus spécifique sur un de ces aspects sans tenir compte des autres.
- 2) Nous reconnaissons l'importance d'utiliser des approches et des pratiques intersectionnelles qui prennent en compte les différents types d'oppression-discrimination-violences vécues par les immigrant-e-s et membres des communautés minoritaires. Ces pratiques permettent de prendre en compte les différentes identités dans l'accompagnement ainsi que les divers niveaux de violence qui peuvent être économiques, juridiques, sociales, psychologiques en lien avec le genre, le statut d'immigration, la trajectoire migratoire, les pertes et les gains socio-économiques, le racisme par exemple islamophobie ou racisme anti-noirs, etc.
- 3) Nous reconnaissons également l'importance d'agir sur la déconstruction des mythes et des préjugés qui persistent et perdurent encore aujourd'hui.

Nous avons choisi de vous présenter les recommandations sous forme de tableaux. Par la suite, nous devons privilégier des pistes d'actions, les partager avec nos partenaires et mettre en œuvre certaines stratégies. Ces stratégies permettront le partage des connaissances ainsi que des changements dans les pratiques actuelles visant l'amélioration et l'accessibilité aux services.

Tableau des recommandations	
Catégorie	Pistes de solutions
Aide Soutenue	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre sur pied un service d'accompagnement pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale, afin de répondre le plus rapidement possible à leurs besoins de bases (faire l'épicerie, systèmes de transports, payer des factures, ouvrir un compte de banque, inscription des enfants à l'école, chercher un appartement, un travail ou une garderie, aide pour les communications et le courrier gouvernemental, etc.) - Mettre sur pied un service, le plus rapidement possible, d'accompagnement et de soutien afin de créer un nouveau réseau social pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. - Rendre disponibles des unités de logements temporaires (maison 2^e étape) pour les femmes immigrantes afin de faire la transition entre la séparation et leur reprise d'autonomie dans la société d'accueil.
Amélioration de la collaboration intersectorielle	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des ententes et des protocoles de services interorganismes qui œuvrent auprès de la population immigrante et les organismes qui travaillent en violence. - Développer des moyens pour favoriser le partage d'expertise, d'information et de connaissance (Internet et médias sociaux, etc.). - Possibilité d'une rencontre annuelle de ressourcement entre les différents partenaires - Assurer la représentation de la population immigrante aux différentes tables de concertation et vice versa. - Poursuivre la création de liens entre les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux (programme SIPPE¹(programme OLO), locaux quartier, etc.) - Poursuivre la diffusion d'information sur l'évaluation de notre projet auprès de la personne responsable aux CIUSSS de l'Estrie. - Créer des liens avec des avocats, avocates qui ont un intérêt à travailler et défendre la population immigrante en contexte de violence conjugale (faculté de droit, université de Sherbrooke, barreau de Saint-François). - Faire des représentations auprès des différents paliers gouvernementaux afin de les informer et de les sensibiliser à la situation des femmes immigrantes victimes de violences conjugales (municipal, provincial et fédéral).

¹ Le programme SIPPE, signifie Services Intégrés en Périnatalité et Petite Enfance, est une équipe de travail regroupant différents professionnels s'adresse aux femmes enceintes n'ayant pas complété leur secondaire 5 et vivant dans un contexte de pauvreté. Le programme OLO (œuf, lait et jus d'orange) donne la possibilité d'obtenir gratuitement des aliments essentiels, ce programme a été créé dans le cadre du programme SIPPE.

<p>Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir de la formation aux membres du personnel des organismes ayant pour objectif de prendre en compte le statut d'immigration, la trajectoire migratoire, les pertes et les gains socio-économiques, les différences culturelles. - Mettre sur pied une formation en collaboration avec un organisme multiculturel ayant pour objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1) la déconstruction des mythes et des préjugés visant les différentes cultures, leurs perceptions de la violence conjugale et leur moyen de régler leurs conflits (valeurs, traditions, religions, etc.); 2) prendre conscience de ses propres limites afin d'améliorer l'aide apportée auprès de la population immigrante; 3) se sensibiliser aux obstacles et réalités vécus par une femme immigrante qui demande de l'aide en violence conjugale. - Favoriser au sein des équipes de travail l'apprentissage de l'approche interculturelle : savoir se décentrer, respecter le rythme de la personne immigrante, reconnaître l'individu derrière la culture. - Conception d'un guide des attitudes et des pratiques aidantes pour les intervenants qui interviennent auprès des femmes immigrantes. - Faire accréditer une formation spécifique s'adressant au procureur de la couronne ayant comme objectif de les sensibiliser aux réalités vécues par les femmes immigrantes victimes de violence conjugales.
<p>Information aux nouveaux-arrivants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer auprès des organismes ou ministères responsables d'informer les femmes immigrantes récemment arrivées de leurs droits au niveau des principes d'égalité homme-femme et des lois. - Également, informer ces femmes sur le fonctionnement des institutions et les organismes ainsi que leurs services pouvant leur venir en aide en situation de violence conjugale.
<p>Interprétariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre sur pied une banque d'interprètes formées en violence conjugale utilisant l'approche interculturelle et sensibiliser à l'intervention féministe. - Favoriser la traduction et la diffusion de brochures multilingues sur les organismes œuvrant en violence et leurs services. - Créer une banque d'outils multilingues pouvant être partagée entre les différents organismes communautaires et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

<p>Intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser un accompagnement plus soutenu dans le référencement des femmes immigrantes. - Évaluer et adapter l’accessibilité de nos services auprès des femmes immigrantes, plus spécifiquement le service d’accueil. - Adapter nos services en tenant compte du temps que nécessite l’intervention auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale - Encourager l’utilisation de l’approche interculturelle afin de prendre conscience du regard qu’on porte sur l’autre. - Adapter le discours de l’intervention féministe et de la problématique de la violence conjugale en utilisant des formulations plus générales.
<p>Sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les activités d’information et de sensibilisation à la violence conjugale en classe de francisation. - Offrir des ateliers de sensibilisation et d’information dans les quartiers à forte concentration d’immigrants (centre communautaire, locaux et quartier). - Faire connaître les organismes et leurs services auprès des leaders des différentes communautés. - Investir les milieux couramment fréquentés par la population immigrante, en diffusant les services des organismes oeuvrant en violence (école primaire et secondaire, centre communautaire, organismes travaillant directement auprès de la population immigrante, ministères, CLSC, épicerie de produits exotiques et étrangers, etc.). - Profiter de la semaine sherbrookoise des rencontres interculturelles pour faire la promotion des organismes œuvrant en violence et leurs services.
<p>Pérennité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les travaux du comité aviseur constitué lors de ce projet (à raison de 2 rencontres par année). - Rendre disponibles des budgets en lien avec des services spécifiques offerts à la population immigrante, puisqu’il est clairement exprimé que le manque de temps est un obstacle majeur à l’aide plus soutenue que nécessitent ces interventions.

CONCLUSION

En définitive, nous pouvons affirmer que les violences faites aux femmes, en tant que phénomène social, se posent dans toutes les sociétés et dans toutes les communautés, peu importe ses manifestations, ses causes sociales, culturelles ou structurelles. La prise en charge reste tributaire au contexte sociopolitique et culturel dans lequel elles s'exercent. Ainsi, ce projet s'adressant particulièrement aux femmes immigrantes vise la rencontre de savoirs expérientiels et professionnels dans l'optique de prévenir et de contrer cette problématique dont les conséquences au niveau individuel, familial et sociétal sont indéniables.

À la suite de l'analyse du sondage soumis à des personnes immigrantes ainsi que des entretiens réalisés avec différents organismes travaillant de près ou de loin sur cette question, plusieurs éléments sont ressortis comme constituant une entrave au niveau de l'accessibilité aux services pour ces personnes. Nous en présenterons quelques-uns. De prime abord, il est à noter que les femmes immigrantes sont moins portées à faire appel aux ressources d'aide, et cela, pour diverses raisons. En effet, il est important de souligner le caractère encore tabou de ce phénomène dans la société qui peine à l'installer dans le débat public. Les problèmes qui surgissent au sein du couple doivent être résolus par le couple puisque cela relève du domaine du privé; voilà le discours qui est souvent partagé. Dans les communautés immigrantes, ce discours est ancré dans l'imaginaire collectif à telle enseigne que les femmes victimes de violence qui osent dénoncer leurs conjoints font systématiquement l'objet de rejet de la part des familles ou de la communauté. Elles préfèrent alors garder le silence une fois que toutes les tentatives de résolutions des problèmes par l'entourage familial ou amical tombent à l'échec. Ce sont des enjeux importants sur lesquels il faudrait mettre des actions concrètes et conséquentes telles que les ateliers de sensibilisation et /ou d'informations pour les conscientiser davantage et les inviter à la dénonciation.

Ensuite, les femmes immigrantes ont une connaissance assez limitée des structures d'aide et de leur fonctionnement qui reposent sur un modèle occidentalisé et sur des approches qui sont contradictoires avec leurs réalités socio-culturelles. Enfin, il apparaît clairement à la suite de l'analyse de nos entrevues, que bien des professionnels sont peu familiers avec certaines approches d'intervention incontournables en contexte de violence conjugale avec la clientèle immigrante à savoir l'approche interculturelle qui nécessite une immersion complète dans l'univers culturel et idéologique de « l'autre ». Il faudrait, cependant, éviter de « culturaliser » l'intervention

c'est-à-dire cette propension à considérer la culture comme étant la source et la cause des problèmes vécus par le client. La culture n'explique pas tout, elle doit être expliquée pour être comprise à travers l'écoute et l'attitude de distanciation dont doit faire preuve le professionnel pour instaurer un climat et une relation de confiance avec le client.

Références

- Abu-Ras, W. (2003). Barriers to services for Arab immigrant battered women in a Detroit suburb. *Journal of Social Work Research and Evaluation*, 4(1), 49-65.
- Ahmad F., Riaz S., Barata P. et Stewart D. (2004). Patriarchal beliefs and perceptions of abuse among South Asian immigrant women. *Violence Against Women*, 10, 262-282
- Benhadjoudja, L. (2011). *Les besoins des femmes immigrantes de Montréal qui ne parlent ni le français ni l'anglais concernant l'accessibilité des services d'aide en violence conjugale*. Montréal: Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM).
- Bérubé, L. (2004). Parents d'ailleurs, enfants d'ici. Dynamique d'adaptation du rôle parental chez les immigrants, PUQ.
- Bibeau, G., Chan-Yip, A.M, Lock, M., Rousseau, C. et Sterling, C. (1992). La santé mentale et ses visages. Un Québec pluriethnique au quotidien, Montréal : Gaétan Morin.
- Boyd, M. (1997). Migration policy, female dependency and family membership: Canada and Germany. Dans P. Evans et G. Wekerle (Eds.), *Women and Canadian welfare State: challenges and change* (p. 142-169). Toronto : Toronto University Press.
- Castro Zavala, S. (2013). Politique d'immigration : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois. *Alterstice*, 3(2), 97-109.
- Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). (s.d) Guide d'implantation pour une pratique concertée en violence conjugale et maltraitance. Repéré à http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_251.pdf
- Citoyenneté et Immigration Canada (2012). *Considérations d'ordre humanitaire*. Ottawa : Citoyenneté et Immigration Canada.
- Citoyenneté et Immigration Canada (2010). *Faits et chiffres. Aperçu de l'immigration : résidents permanents et temporaires 2009*. Ottawa : Citoyenneté et Immigration Canada, Direction générale de la recherche et de l'évaluation.
- Dyke, N. et Saucier, J. F. (2000). *Cultures et parternités : impact de l'immigration*. Montréal : Éditions Saint-Martin.
- Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (FEDE). (2007). Répondre aux besoins des femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles, les défis de l'adaptation des services en violence conjugale. Récupéré à <http://www.fede.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/repondreauxbesoins.pdf>
- Fortin, A., Côté, I., Rousseau, S. et Dubé, M. (2007). Réalités ethnoculturelles. Dans A. Fortin et al. (Eds.). *Soutenir les mères pour prévenir les effets néfastes de la violence conjugale chez*

les enfants : Guide pour les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement (p. 73-81). Montréal et Québec, Canada : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence aux femmes.

Gendarmerie royale du Canada (GRC). (2007). Violence conjugale - On peut la faire cesser. Récupéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cp-pc/spouse-epouse-abu-fra.htm>

Gervais, C. et F. Robichaud. (2009). Intervenir auprès des femmes immigrantes : un partage des réalités observées par les intervenants. Récupéré à http://revue-infirmiereclinicienne.uqar.ca/Parutions/pdf/InfirmiereClinicienne-vol6no2-Gervais_Robichaud.pdf

Gouvernement du Québec. (2013). Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées. Récupéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-830-10F.pdf>

Hajdeman, S. (2015). *Les besoins spécifiques des femmes immigrantes victimes de violence conjugale en maison d'hébergement*. Rapport de stage présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de l'obtention du grade de Maître (M. Sc.) en criminologie. Université de Montréal.

Hassam, G. (2013). Violence conjugale et diversité culturelle. *Alterstice*, 3(2), 5-7.

Hernandez, S. (2007). Les hommes immigrants et leur vécu familial : impact de l'immigration et intervention. Récupéré à http://www.sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/2013/10/Les_hommes_immigrants.pdf

Jacob, A. (1998). Facteurs de rupture et de continuité chez les couples québécois, salvadoriens et haïtiens. Québec : Presses de l'Université de Québec.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2016). Trousse Média sur la violence conjugale. Récupéré à <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-de-vulnerabilite/femmes-immigrantes>

Maison pour femmes immigrantes. (2016). Femmes immigrantes et violence conjugale. Récupéré à <http://www.maisonpourfemmesimmigrantes.com/violence.html>

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS). (1995). Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Récupéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2000/00-807/95-842.pdf>

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2006). Tableaux sur l'immigration du Québec 2001-2005, Direction de la recherche et de l'analyse prospective. Gouvernement du Québec, mars.

Montminy, L. (2011). Formes, manifestations et conséquences de la violence conjugale vécue par les aînés. *Journal international de victimologie*, 9(1), 281-293.

- Oxman-Martinez, J. et Krane, J. (2005). Un décalage entre théorie et pratique? Violence conjugale et femmes issues des minorités ethniques. *Journal International de Victimologie*, 3(3), 1-10.
- Le Parados. (2013). Formes de violence. Récupéré à <http://leparados.com/>
- Pham Thi, My Huong. (2001). La violence conjugale en contexte interculturel : facteurs liés à la persévérance des femmes des communautés ethnoculturelles dans l'intervention en service social. Récupéré à http://www.sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/2013/10/La_violence_conjugale.pdf
- Raj, A. et Silverman, J. (2003). Immigrant South Asian women at greater risk for injury from intimate partner violence. *American Journal of Public Health*, 93(3), 435-437.
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2016). La violence conjugale...c'est quoi au juste ? Récupéré à <http://maisons-femmes.qc.ca/>
- Renouveau Sherbrookoise (2015). L'intégration des réfugiés et immigrants à Sherbrooke, 11
- Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, E. et Dugal, N. (2013). *Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale : État des pratiques dans les milieux d'intervention*. Montréal: Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N. et Lesieux, E. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale: état de la situation et besoins prioritaires*. Montréal et Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- Rojas-Viger, C. (2008). L'impact des violences structurelle et conjugale en contexte migratoire: Perceptions d'intervenants pour le contrer. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 20(2), 124-141.
- Rojas-Viger, C. (2007). Perception d'intervenants-es des réseaux institutionnel et communautaire à l'égard des programmes visant à contrer la violence conjugale chez les femmes immigrantes (Études et analyses no 38). Montréal, QC ; Québec, QC : CRI-VIFF. publié sur le site www.criviff.qc.ca.
- Sathoud, G. (2006). Violence conjugale : Non, ce n'est pas pareil pour les femmes immigrantes. Récupéré à http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2006/01/violence_conjug.html
- Shimoni, R., Este, D. et Clark, D.E. (2003). "Paternal, engagement in immigrant and refugee families", *Journal of comparative family studies*, vol. 34(4).
- Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM). 2011. Les besoins des femmes immigrantes de Montréal qui ne parlent ni le français ni l'anglais concernant l'accessibilité des services d'aide en violence conjugale. Récupéré à http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/152095.pdf

Vallee, M. (2005). Étude sur les dimensions des compétences culturelles des infirmières qui interviennent dans la rencontre de soin avec des femmes immigrantes victimes de violence, 102p.

Yick, A. et Abayi-Siewert, P. (1997). Perceptions of domestic violence among Chinese American community. *Journal of Interpersonal Violence*, 12(6), 832-846.

Annexe 1 : Questionnaire pour les organismes

Projet : Améliorer l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale en Estrie

Ce canevas d'entrevue semi-directive a été créé afin de prendre connaissance des services existants en Estrie auprès de la population immigrante pour la problématique de la violence conjugale dans une volonté d'amélioration des services. En aucun moment, l'objectif ne sera d'évaluer les pratiques des organismes dans une visée critique.

<p>Date de la rencontre : _____</p> <p>Nom de l'organisme : _____</p> <p>Personnes rencontrées : _____ _____</p>

1. D'abord, est-ce que votre organisme offre des services à la population immigrante? Si oui, quels sont-ils?

2. Utilisez-vous une approche différente lorsque vous rencontrez des personnes issues de communautés culturelles de l'Estrie? Si oui, quelle approche utilisez-vous?

3. D'après vous, quels facteurs viennent influencer la façon dont vous intervenez auprès d'une personne immigrante? Nommez-en quatre si possible.

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

4. Êtes-vous plus à l'aise d'intervenir dans une situation impliquant des Québécois (es) d'origines? Expliquez votre réponse.

5. Quels sont les pays d'origine majoritairement desservis par votre organisation?

6. Rencontrez-vous des communautés avec lesquelles il est plus facile d'intervenir? Si oui, lesquelles? Expliquez votre réponse.

7. À l'inverse, rencontrez-vous des communautés avec lesquelles il est plus difficile d'intervenir? Si oui, lesquelles? Expliquez votre réponse.

8. Utilisez-vous des stratégies de communication pour intervenir auprès de la clientèle immigrante, autre que les interprètes, si oui lesquels?

9. Quels sont les moyens qui peuvent faciliter l'intégration de la clientèle immigrante vers les organismes?

10. Quels sont les facteurs/obstacles qui peuvent freiner l'intégration de la clientèle immigrante dans votre organisme?

11. Quelle est votre perception de la violence conjugale?

12. Vous sentez-vous suffisamment à l'aise pour intervenir dans des situations de violence conjugale? Expliquez votre réponse.

13. Vous sentez-vous suffisamment outillé pour intervenir dans des situations de violence conjugale? Expliquez votre réponse.

14. Vous arrive-t-il d'être confronté à des situations où vos limites personnelles viennent influencer l'intervention auprès de la clientèle immigrante? Expliquez votre réponse.

15. Abordez-vous de la même façon la violence conjugale auprès d'une personne immigrante qu'une personne d'origine québécoise? Expliquez votre réponse.

16. Croyez-vous que la perception de la violence conjugale peut différencier d'une culture à l'autre? Expliquez votre réponse.

17. Est-ce que pour vous une personne qui vit de la violence conjugale devrait automatiquement mettre fin à son union? Est-ce un motif raisonnable pour divorcer? Expliquez votre réponse.

18. Selon vous quelle est la meilleure façon d'interpeler les femmes immigrantes afin qu'elles se sentent concernées par cette problématique sociale?

19. Selon vous quelle est la meilleure façon d'interpeler les hommes immigrants afin qu'ils se sentent concernés par cette problématique sociale?

20. Selon vous, existe-t-il des lacunes dans les services offerts qui nuisent à l'accessibilité des services en violence conjugale pour la population immigrante? Si oui, quelles sont-elles?

Annexe 2 : Questionnaire pour la population immigrante

TRAJECTOIRE

Améliorer l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale en Estrie

Grâce à ce sondage, nous aimerions avoir accès à des renseignements importants, qui nous permettraient d'adopter des solutions plus efficaces, afin d'améliorer l'accessibilité aux services en matière de violence conjugale auprès de la population immigrante.

Le sondage s'adresse à toutes les femmes et les hommes immigrants vivant dans la région de l'Estrie. Votre participation à ce sondage est volontaire et confidentielle. Les réponses ne seront utilisées qu'à des fins d'évaluation. Le temps requis pour répondre est d'environ 10 minutes. (Il est toujours possible de cocher plus d'une case par question)

Projet financé par Condition Féminine Canada

Profil

1. Quel est votre sexe ?
 - Homme
 - Femme

2. Quel est votre âge ?
 - 18-30 ans
 - 30-40 ans
 - 40-50 ans
 - 50-60 ans
 - 60 ans et +

3. Quelle est votre langue maternelle ?

4. Quelle langue parlez-vous à la maison ?

5. Quelle langue officielle parlez-vous ?
 - Français
 - Anglais
 - Français et anglais

L'avez-vous apprise :

- Au Canada
- Avant de venir au Canada

Depuis combien de temps parlez-vous cette langue? _____

6. Quel est votre pays d'origine?

7. À votre arrivée au Canada étiez-vous :

- Immigrant économique
- Regroupement familial (parrainage)
- Permis de vacances/travail
- Visa d'étudiant
- Réfugié
- Demandeur d'asile
- Si vous avez coché la case parrainage, indiquez-nous par qui?

- Autre(s) : _____

8. Depuis combien de temps vivez-vous au Canada? _____

9. Depuis combien de temps vivez-vous en Estrie? _____

10. Avec qui êtes-vous venu au Canada?

- Mon conjoint(e) et mes enfants
- Seule / seul
- Ma famille (parents/grands-parents/frères/sœurs)
- La famille de mon conjoint(e)
- Autre(s) :

11. Comment êtes-vous arrivées au Canada ?

- Directement de mon pays d'origine
- Déplacements à l'intérieur de mon pays
- Déplacements dans d'autres pays
- Camp de réfugié
- Autre(s) :

Situation familiale

12. Quel est votre état matrimonial?

- Célibataire
- Conjoint(e) de fait
- Marié(e)
- Divorcé(e)
- Veuve/veuf

13. Quel est le pays d'origine de votre conjoint(e) ?

- Du même pays d'origine que moi
- Du Canada
- Autre : _____
- Ne s'applique pas

14. Avez-vous des enfants

Oui Non

Si oui,

Sont-ils mineurs? (18 ans et moins)

Oui Non

Sont-ils majeurs? (18 ans et plus)

Oui Non

Vivent-ils avec vous?

Oui Non

Vivent-ils toujours dans votre pays d'origine?

Oui Non

Certains vivent-ils au Canada et certains dans un autre pays?

Oui Non

Autre(s) : _____

Votre point de vue sur la violence

15. Croyez-vous que les éléments suivants sont de la violence conjugale entre conjoints :

- Oui Non - Dénigrer les capacités intellectuelles ou l'apparence du conjoint(e)
- Oui Non - Critiquer l'autre
- Oui Non - Manquer de respect à son conjoint(e)
- Oui Non - Ignorer son conjoint(e) pendant des heures ou des jours
- Oui Non - Contrôler son conjoint(e)
- Oui Non - Manipuler, intimider son conjoint(e) dans le but de le contrôler
- Oui Non - Faire des menaces ou du chantage à son conjoint(e)
- Oui Non - Insulter son conjoint(e)
- Oui Non - Donner des ordres à son conjoint(e)
- Oui Non - Lancer des objets, bloquer le passage, pousser ou serrer les bras de son conjoint(e)
- Oui Non - Frapper, donner des coups de poing ou des coups de pied à son conjoint(e)
- Oui Non - Tenter d'étrangler son conjoint(e)
- Oui Non - Obliger son conjoint(e) d'aller travailler
- Oui Non - Interdire d'aller travailler à son conjoint(e)
- Oui Non - Contrôler l'argent, les dépenses et les revenus du couple

- Oui Non - Humilier ou intimider son conjoint(e) en parlant de son corps
- Oui Non - Obliger des rapports et des pratiques sexuelles sans le consentement du conjoint(e)
- Oui Non - Refuser des contacts sexuels pour punir son conjoint(e)
- Oui Non - Isoler, empêcher son conjoint(e) de voir des amis et/ou la famille
- Oui Non - Contrôler les communications (téléphone, Skype, Internet...) de son conjoint(e)

16. Pensez-vous avoir déjà vécu l'une de ces situations ? Oui Non

17. Pensez-vous vivre présentement l'une de ces situations ? Oui Non

18. Pensez-vous avoir déjà fait vivre l'une de ces situations à un(e) conjoint(e) Oui Non

19. Selon vous, quels sont les facteurs qui peuvent provoquer une situation de violence dans un couple?

- Facteurs économiques (problèmes d'argent)
 - Difficultés d'intégration
 - Contexte social différent du pays d'accueil (exemple : droits et liberté au Québec)
 - Manque de travail/ non-reconnaissance des diplômes
 - Changement des rôles (perte de l'autorité dans la maison)
 - Dépendance (alcool, drogue, jeux, etc.)
 - Trajectoire pré-migratoire difficile (violence camp de réfugiés, séparation de la famille, etc.)
 - Perte du réseau social
 - Conditions de vie différentes (logement, climat, etc.)
 - Autre(s) :
-

Comment lutter contre la violence

20. Selon vous, avec qui devrait-on régler un conflit ou situation de violence dans le couple?

- Entre conjoint(es)
- Famille des conjoints
- Communauté d'origine
- Amis d'ici
- Amis au pays d'origine
- Organisme religieux
- Organisme qui vient en aide aux immigrants
- Organisme d'aide
- Autre(s) : _____

21. Connaissez-vous les services d'aide offerts au Québec ?

- Oui Non Un peu

Lesquels : _____

22. Quels sont les services d'aide que vous avez déjà utilisés?

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| - CLSC | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Locaux de quartier | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Centre jeunesse (DPJ) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Francisation | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Police | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Centre de femmes | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Organismes interculturels | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Organismes familles | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Autre(s) : _____ | | |

23. Est-ce que les organismes actuels répondent aux besoins des communautés immigrantes?

- Oui
 Non

Expliquez votre réponse :

24. Que pensez-vous des services que vous, ou une personne de votre entourage avez reçu, dans une situation de violence conjugale?

Bonne expérience :

Mauvaise expérience :

Commentaire : _____

25. Pensez-vous que la population immigrante a des besoins d'aides différents en ce qui concerne les conflits dans un couple?

- Oui
- Non

Si Oui,

- Ateliers de sensibilisation
- Service d'aide individuel
- Médiation familiale
- Formation des professionnels aux réalités de la population immigrante
- Autre(s) _____

26. Pensez-vous que les services existants tiennent compte des différences au niveau culturel?

- Oui
- Non

Expliquez votre réponse :

27. Avez-vous des suggestions pour améliorer les services en violences conjugales afin qu'ils répondent mieux aux besoins des communautés immigrantes?

Avez-vous des commentaires :

Anne-Josée Péloquin

Chargée de projet annejoseep@lameridienne.ca

819-877-3050

1-888-699-3050



Annexe 3 : Légende pour les regroupements

Regroupement	Pays
Afrique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Algérie - Maroc - Tunisie
Afrique subsaharienne	<ul style="list-style-type: none"> - Bénin - Burundi - Cameroun - Centre Afrique - Côte d'Ivoire - Liberia - Niger - République du Congo (Congo-Brazzaville) - République démocratique du Congo (RDC) - Sénégal - Serria leone
Amérique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Canada - États-Unis
Asie	<ul style="list-style-type: none"> - Inde - Japon - Vietnam
Europe occidentale	<ul style="list-style-type: none"> - Allemagne - Belgique - France - Grande-Bretagne - Italie - Pologne
Moyen-Orient	<ul style="list-style-type: none"> - Afghanistan - Pakistan - Syrie
Europe de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> - Albanie - Bosnie et Herzégovine - Ex-Yougoslavie (Bosnie) - Moldavie - Pologne - Roumanie - Russie - Serbie
Amérique latine	<ul style="list-style-type: none"> - Brésil - Colombie - Cuba - Haïti - Paraguay - Pérou - République dominicaine - Salvador - Venezuela